

Le Trait d'Union du

Doggen Club de France



AOUT 1986

N° 133

Du Val de l'Amitié M. Wolf Pierre

présente

Xilla

Ch. du Club 83
d'Allemagne
Vdh.s. — Int.
d'Europe 85



Vauban

20 mois



fils du Ch. du Club 83
de France
Eu. ddc siger
d'Allemagne
Vdh — d'Europe 84

Xilla × Surcouf

Naissance fin avril

Surcouf

H.D.O. k.k. 1

205, route de Strasbourg — 57070 METZ — Tél. 87.63.38.46 après 20 heures

SOMMAIRE

	Pages
La vie du Club	3
Délégations	5
Informations de la S.C.C.	6
De l'utilité des clubs	7
La peau et l'alimentation	8
Résultats d'exposition	9
Feuille d'engagement Cergy-Pontoise ...	11
Nouvelles d'élevage	19
Rubrique étalons	21

LE TRAIT D'UNION

Bulletin officiel du Doggen Club de France
 Directeur de la publication : Mme J. MÉRAT

Les articles publiés dans la revue du DCF n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les manuscrits et photos non insérés ne sont rendus que sur stipulation expresse et port joint. Les articles publiés ne reflètent pas obligatoirement l'opinion de la rédaction. Le journal se réserve le droit de refuser ou de supprimer certains ordres sans avoir à en justifier. Les textes et publicités à paraître dans le numéro suivant devront parvenir à la rédaction pour le premier jour du mois précédant le mois de la livraison de la revue.

Éditeur :

Les Éditions du Suran, Bourcia, 39320 Saint-Julien

Impression : La Biennoise, 39 Morez.

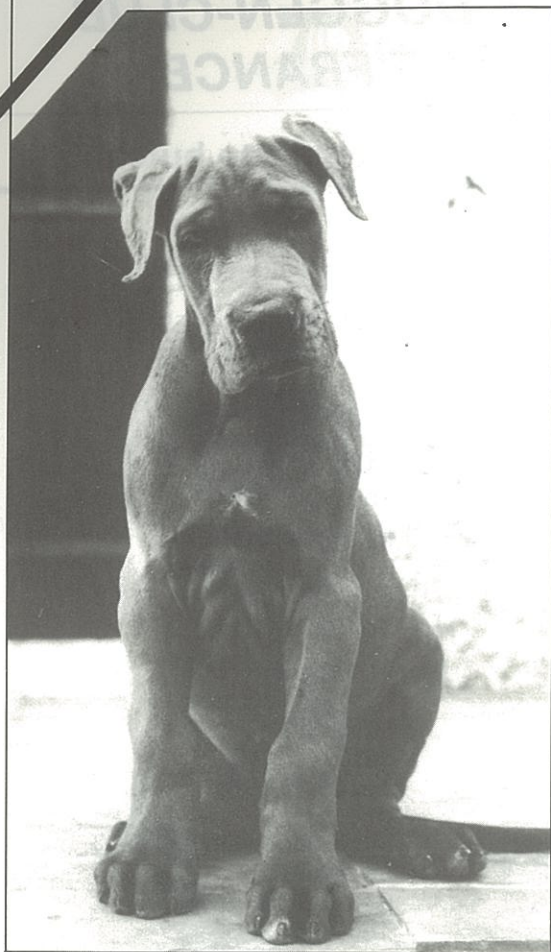
LE DOGGEN-CLUB DE FRANCE

son comité et son bureau

<i>Présidente</i>	:	Mme Micheline MÉRAT Le Jaunet 03110 SERBANNES Tél. 70.56.51.86.
<i>Vice-présidents</i>	:	M. Marcel BAUX Quartier Saint-Roch 13115 ST-PAUL-LEZ-DURANCE Tél. 42.57.40.91. M. Daniel MOREAU 5, rue de la Chapelle 02470 NEUILLY-ST-FRONT Tél. 23.71.02.27. M. Paul SERTELET Les Basses Fosses NAYEMONT, 88100 ST-DIÉ Tél. 29.56.16.89.
<i>Secrétariat général</i>	:	Mme Jacqueline MÉRAT Le Jaunet 03110 SERBANNES Tél. 70.56.51.86.
<i>Trésorier</i>	:	M. Gilbert LEVRON 15, rue Roland de Roncevaux 49240 AVRILLÉ Tél. 41.69.35.62.
<i>Membres du Comité</i>	:	Mmes CHOISY - MARCLE - MATHIEU - PINCEMIN - MM. BÉRENGER - DUBOIS - LAFON - MARTIN - MIGNOT - VOILET.

LES COMMISSIONS

Commission du bulletin	<i>Présidence</i> : Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 SERBANNES. <i>Membres</i> : Mmes M. MÉRAT, PRAS, MM. GUTTIN, LAFON, MARTIN, MIGNOT.
Commission d'élevage	<i>Présidence</i> : Mme M.-J. PINCEMIN, 17150 ST-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU. <i>Membres</i> : Mmes MARCLE, J. MÉRAT, M. MÉRAT, MM. BAUX, LAFON, MARTIN, MIGNOT.
Commission des finances	<i>Présidence</i> : M. Gilbert LEVRON, Rue de Roncevaux, 49240 AVRILLÉ. <i>Membres</i> : Mmes CHOISY, MARCLE, MATHIEU, M. LAFON.
Commission des juges	<i>Présidence</i> : M. Alain DUBOIS, Rue Sadi Carnot, 59211 SANTES. <i>Membres</i> : Mmes M. MÉRAT, PINCEMIN, MM. BAUX, BÉRENGER, LEVRON, Y.-M. MÉRAT, MOREAU, SERTELET, VOILET.
Commission des litiges	Mmes Régine CHOISY, Micheline MÉRAT, M. Alain DUBOIS.



BONJOUR

*Je m'appelle **Brantôme***

J'ai 7 semaines depuis 2 jours

*Je suis bleu comme mon papa le
Champion du Club, Ch. Italie, Ch.
Monaco, ChIB **Tanit du Pré des
Chaumes***

*Mon frère **Balkan** est noir comme
notre maman **Vesta du Val de
l'Amitié***

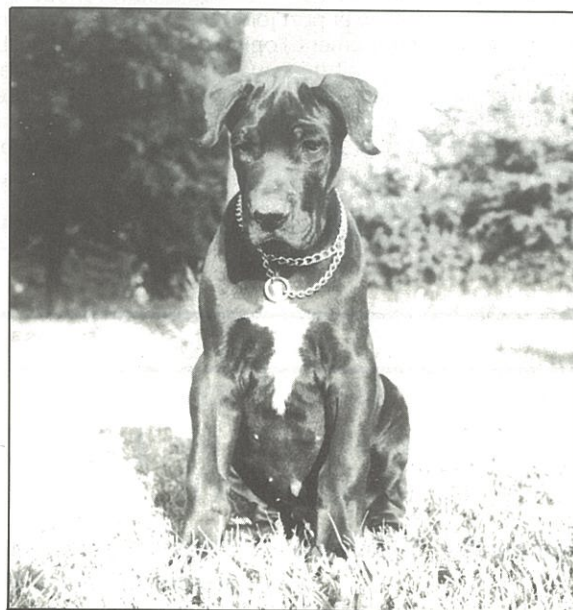
Nous avons encore 2 frères

*Je vous les présenterai dans le
prochain numéro*

*Ah, j'oubliais mon maître, Mon-
sieur **Rasplus** et la maîtresse
de **Balkan**, Madame **Valgaeren***

Encore une précision :

*nous sommes nés au **Mas du Galoubet**, Hameau de Touzon,
84250 Le Thor. Téléphone 90.33.91.70*



A bientôt

LA VIE DU CLUB

LES COMMISSIONS

COMMISSION DU BULLETIN Réunion du 24 mai 1986 à Nantes

Présents : Mme Jacqueline Mérat, présidente, MM. Guttin, Lafon, Martin, Mignot.

Absentes excusées : Mme M. Mérat (en réunion Commission des Juges), Mme Pras (santé).

• Réunion du 13 avril 1986

Lecture est donnée du compte rendu de la réunion précédente. Celui-ci est adoptée dans sa forme résumée.

• Informations « Finances / Bulletin »

Compte tenu des informations « Commission des Finances / Trésorerie », la Commission du Bulletin propose au Comité directeur le rétablissement de la parution de six numéros par an.

La Commission du Bulletin se porte garante par son travail et ses mises en pages de veiller au coût de revient prévisionnel du *Trait d'Union*.

• Reportages d'élevages du D.C.F.

Les membres de la Commission du Bulletin ayant mission de réaliser des reportages d'élevages (interviews, photos, etc.) auprès des éleveurs de notre Club sont MM. Guttin, Lafon, Mignot.

Les critères retenus pour possibilité de « reportage sur son élevage » seront d'être éleveur de dogues allemands depuis au moins cinq ans (affiche / première portée) et qu'au moins trois sujets issus de l'élevage aient obtenu, sans limitation dans le temps, un total de dix C.A.C.I.B.

Les éleveurs souhaitant voir la réalisation d'un reportage sur leur élevage seront invités à se faire connaître dans les meilleurs délais.

• Publicités commerciales

La Commission du Bulletin souhaite une révision de tarif des pages et demi-pages des publicités commerciales pour l'année 87. Elle demande au Comité directeur et à la Commission des Finances de se « pencher » sur cette question.

Les membres de la Commission du Bulletin se chargent individuellement de démarcher de nouveaux annonceurs sur la base des tarifs actuellement en vigueur (la page 6 500 F l'an, 1 300 F le numéro ; la demi-page 3 500 F l'an, 700 F le numéro).

N.B. Le présent compte rendu de Commission a été adopté par le Comité directeur du D.C.F. ayant siégé le 24 mai 86 à Nantes.

**TARIF DES PAGES PHOTO
DEMANDÉ PAR LE CLUB A SES ADHÉRENTS
POUR PARUTION DANS LE « TRAIT D'UNION »**

1/4 de page : 100 F — 1/2 page : 350 F

1 page entière : 600 F

COMITÉ DIRECTEUR Réunion du 24 mai 86 à Nantes

La réunion est ouverte à 16 h 30.

Tous les membres sont présents, à l'exception de Mme Mathieu, excusée.

Lecture est donnée par la Présidente du procès-verbal de la réunion précédente du 12 janvier. Approbation des présents.

Les Commissions s'étant réunies le 24 au matin pour la Commission des Finances, puis l'après-midi dès 14 heures pour la Commission de Rédaction du *Trait d'Union*, et à la même heure pour la Commission des Juges, les décisions prises par les Commissions sont portées à la connaissance du Comité directeur pour approbation.

A 15 h 30, la Commission d'Élevage s'est réunie également. Tous les problèmes relevant de cette Commission n'ont pu, faute de temps, être abordés ; toutefois, le problème de la longévité a pu l'être et il est décidé de privilégier les lignées robustes et d'ajouter, au nombre de points acquis, un point supplémentaire ou un « L ». La Commission se propose de se réunir plus longuement dans un avenir proche.

La Commission du Bulletin — où sont présents tous ses membres, sauf Mme Micheline Mérat (en réunion de la Commission des Juges) et Mme Pras (santé) — propose au Comité, compte tenu des informations émanant de la Commission des Finances, le rétablissement de six numéros par an. Elle se porte garante, par son travail et ses mises en pages, de veiller au coût de revient prévisionnel. Elle propose de procéder à des reportages d'élevage chez des éleveurs volontaires qui auront 5 ans d'élevage au moins (affiche / première portée), 10 CACIB sur au moins trois sujets de l'élevage. Ces reportages sont confiés à des membres du D.C.F. non éleveurs : MM. Guttin, Lafon et Mignot. La Commission du Bulletin propose également une révision des tarifs de publicité à étudier par le Comité lors de la réunion du 27 septembre. Les membres de la Commission du Bulletin se chargent individuellement de démarcher de nouveaux annonceurs sur la base des tarifs actuellement en vigueur. M. Lafon propose de mettre en page sur deux colonnes les résultats d'expositions envoyés par la S.C.C. à la présidente. Le prochain *Trait d'Union* contiendra la reportage de la Mondiale à Vienne et de Nantes avec photos.

Les comptes rendus de ces Commissions seront ratifiés par le Comité.

La Commission des Juges avait à examiner les candidatures de Mlle Marcle, M. Gellibert, M. Pousset. Ces candidatures ne sont pas retenues pour l'instant. Celles de MM. Guttin, Bodeles, Pousset sont acceptées comme élèves experts-confirmateurs. Celles de M. Épivent et de Mme Fanton ne sont pas retenues, compte tenu des implantations géographiques. La Commission des Juges devra arrêter le contenu de l'examen écrit et oral pour les postulants confirmateurs, en application du règlement de la S.C.C.

L'attention des Juges (Mme Pincemin, M. Baux, M. Bérenger, Dr Mérat) est attirée sur la nécessité d'harmoniser leurs jugements. Il serait souhaitable, à la demande de M. Dubois, que tous les juges qualifiés du Club et volontaires soient juges-formateurs dès lors qu'ils ont une ancienneté de 5 ans dans la fonction et pour 2 ans, conformément à la réglementation en vigueur (sauf M. Serdelet qui ne le désire pas et M. Garnero — moins de 5 ans —). Proposition acceptée par les membres du Comité.

La Spéciale de Race 1986 est fixée au 28 septembre, parc de Saint-Cloud, sauf imprévu.

La séance est levée à 18 h 30.



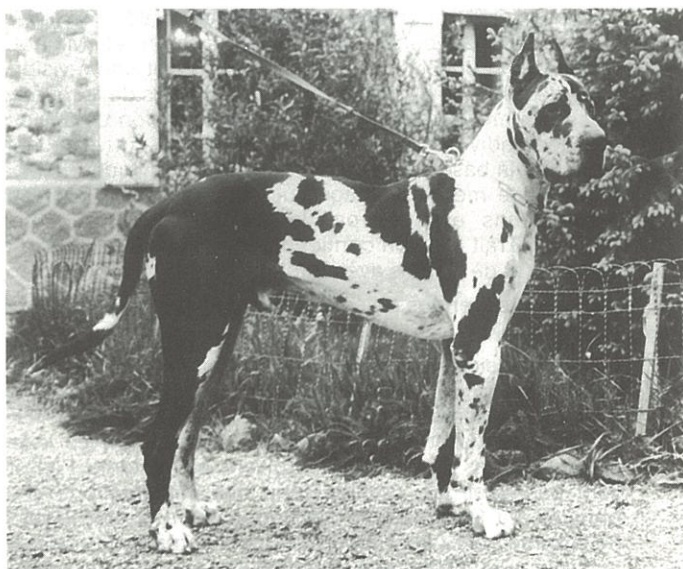
ARAYAN DU VALLON DE FONT RENAUDE

Né le 5 janvier 1985

(Ténor de Galde Brune / Perle du Vallon de Font Renaude)

Propriétaire : M. Louis PILO
37 Campagne l'Évêque — Saint-Louis — 13 Marseille

Producteur : M. FABRE



THIBERT DES MONTS DU CANTAL

(ChB Orest des Terres de la Rairie / Ozielle des Champs de France)

Producteur et Propriétaire : Christiane DUBOURG. Tél. 71.46.35.08.

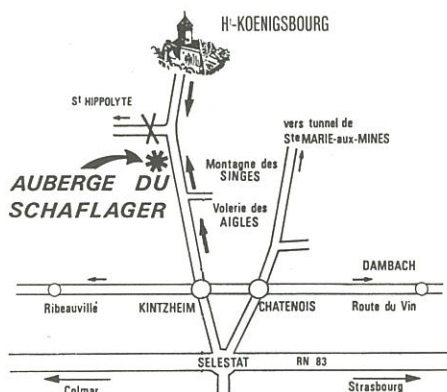
LES DÉLÉGATIONS

EST

Cadre champêtre et « princier » pour la prochaine réunion de la Délégation de l'Est, qui se déroulera au pied du Haut Koenigsbourg. Retenez donc la date du 21 septembre prochain. L'ordre du jour sera important, ne serait-ce que par le fait de nous retrouver avec nos dogues... N'est-ce pas là le plus agréable !

Bien sûr, comme à l'accoutumée, notre vice-président, M. Sertelet, procédera à la séance de confirmation de nos jeunes dogues. Suivra un petit débat, si vous le souhaitez, sur l'organisation du second championnat Alsace-Lorraine 1987 et la fixation de sa date approximative. La matinée se terminera par un déjeuner simple mais raffiné à l'auberge du Schaflager, à deux pas d'un des plus beaux châteaux de France : le Haut Koenigsbourg, où - innovation - nous nous rendrons ensemble en visite dès le début de l'après-midi ; découverte pour les uns et, pour les autres, plaisir de revoir ce chef d'œuvre d'architecture. En somme, une journée historique vous est proposée ; aussi tous les membres du Club y sont-ils cordialement invités.

La réunion débutera à 10 heures précises. Le prix du menu est fixé à 85 F par personne. Adressez vos réservations à M. Albert, BP n° 7, 88560 St-Maurice / Moselle. Dites-le autour de vous et venez nombreux, le 21 septembre 1986. A bientôt.



NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME

Notre réunion régionale se tiendra le samedi 20 septembre prochain au Restaurant La Garenne, Huby St-Leu, 62140 Hesdin. Tél. 21-86-95-09.

A partir de 16 heures, présentation des chiens et confirmation des sujets ayant au moins 15 mois par M. Dubois. Les éleveurs de la région se tiendront à la disposition des adhérents pour les conseiller et leur apprendre à présenter leur compagnon.

Vers 17 h 30, une réunion permettra aux différents membres de mieux connaître le Doggen-Club de France et de parler un peu de cynologie. Nous aborderons également la possibilité d'une exposition régionale de dogues allemands en 1987. Enfin, un repas clôturera cette journée vers 19 heures.

Merci à tous les membres du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme de venir nombreux et d'adresser, dès que possible, l'engagement de leurs chiens et leur inscription au repas avec

le chèque correspondant (165 F par personne) à M. J.-P. Coffin, Le Doggenhagen, 62124 Metz-en-Couture.

LIMOUSIN-PÉRIGORD-GIRONDE

Notre réunion amicale 86 se tiendra le dimanche 5 octobre à Saint-Martin. De 9 h 30 à 10 h : réception des participants et amis à mon domicile. Ensuite, nous nous rendrons au lieu-dit « La Fougère » où un grand terrain boisé sera mis à notre disposition avec plusieurs stands. S'y dérouleront des causeries-débats et une confirmation. A partir de 12 h 30 aura lieu un repas champêtre (95 F).

Me téléphoner pour retenir vos places jusqu'au 25 septembre 1986 : Mme Marcle au 53.80.75.70.

PROVENCE-COTE D'AZUR LANGUEDOC-ROUSSILLON

Notre réunion amicale du Doggen-Club de France aura lieu le dimanche 14 septembre 1986 au restaurant Robinson, route du Pont du Gard, 30300 Beaucaire. Tél. 66.59.21.32, en présence de notre présidente, Mme Méral.

A 10 heures, présentation des chiens : conseils aux Puppiés ; classement des débutants ; récompenses aux meilleurs ; confirmation.

A 13 heures, repas amical avec un très bon menu (aspic au jambon, crudités de saison, boudin à la crème, champignons de Paris à la provençale, pintadeau rôti, pommes nouvelles sautées, plateau de fromages, omelette norvégienne) à 122 F (vins, café, service compris) et à 75 F pour les enfants. Après le déjeuner, présentation d'une cassette vidéo réalisée par M. Gouteredonde : coupe des oreilles, expositions, sujets divers.

Réservation ferme au repas AVANT le 5 septembre 1986, dernier délai, accompagnée du paiement à l'ordre du restaurant Robinson, à adresser à M. Marcel Baux, Quartier St-Roch, 13115, Saint-Paul-lez-Durance, Tél. 42.57.40.91.

Venez nombreux et réservez dès que possible.

COUPE D'OREILLES INTERDITE EN ALLEMAGNE ?

A partir du 1^{er} janvier 1987, la taille des oreilles des chiens de race sera interdite en Allemagne, en a décidé le Parlement allemand. Par contre, cette interdiction n'est pas étendue aux coupes de queues. Bien qu'opposés à cette mesure, les responsables de la Société canine germanique (V.D.H.) ont déclaré pouvoir vivre avec cette mesure.

Les clubs de race concernés par cette mesure (dogues allemands, schnauzers, boxers, dobermanns, etc.) ont quelques mois pour codifier les nouveaux ports d'oreilles. Il sera également interdit d'élever des races « contre nature », produisant des chiens respirant difficilement ou possédant de nombreux plis favorisant les maladies de peau.

Cela aura nécessairement des incidences dans notre pays, car les sujets importés (nombreux dans ces races) arriveront avec une expression totalement différente.

En Angleterre, une association est née, avec pour but d'empêcher l'interdiction de coupe de queue. Elle s'oppose à une puissante association de protection animale (R.S.P.C.A.) et à une association de vétérinaires (B.V.A.).

En France, le problème ne semble pas soulever les passions, tant il est vrai que la protection animale à d'autres... chiens à défendre.

« VOS CHIENS » - JUIN 86 ■

INFORMATIONS DE LA S.C.C.

Stages de recyclage

Des stages de recyclage à l'intention des dirigeants de l'élevage canin ont été organisés :

- à l'E.N.V. de Maisons-Alfort, en octobre 1984 (la génétique et son application à la sélection) ;
- à l'E.N.V. de Lyon, en février 1985 (les affections héréditaires d'origine génétique).

Ils ont remporté un vif succès et de nombreux dirigeants et délégués d'associations de race comme de nombreux éleveurs m'ont fait savoir qu'ils souhaitaient pouvoir, à leur tour, bénéficier de stages similaires.

Il m'est donc agréable de vous informer qu'à ma demande et sur proposition de la Commission zootechnique, les professeurs Theret, Denis et Franck ont accepté — et la S.C.C. les en remercie — de programmer trois nouveaux séminaires de recyclage :

- à l'E.N.V. de Nantes, jeudi 20 novembre 1986 : Génétique quantitative - Sélection - Consanguinité ;
- à l'E.N.V. de Lyon, jeudi 18 décembre 1986 : Dysplasie de la hanche ;
- à l'E.N.V. de Maisons-Alfort, jeudi 29 janvier 1987 : Reproduction et affections néonatales dans l'espèce canine.

Chaque stage pourra accueillir un maximum de cent participants.

Les inscriptions seront prises par la Société centrale canine selon leur ordre de réception. *Seules seront acceptées les inscriptions transmises par les associations de race.*

Séminaires 1987 pour la formation des juges et experts-confirmateurs

Ils auront lieu les 26, 27 et 28 février 1987 dans les trois Écoles nationales vétérinaires de Maisons-Alfort, Lyon et Nantes.

Vous pouvez donc dès maintenant prévoir les dates et lieux des examens écrits à faire passer aux candidats sélectionnés par votre association.

Les demandes d'inscription à ces séminaires devront être adressées à la S.C.C. Les inscriptions seront closes le 19 janvier 1987 et les convocations seront adressées aux candidats le 23 janvier.

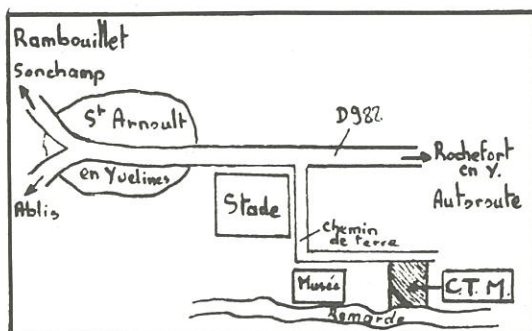
L'administration de la S.C.C. a reçu instruction :

- de refuser tout dossier qui ne comporterait pas la copie, corrigée et notée, de l'épreuve écrite obligatoire que doit organiser l'association de race ;
- de n'accepter que les dossiers comportant des copies ayant obtenu au minimum la note 10/20.

Camille MICHEL ■



Terrain situé à St-Arnoult-en-Yvelines



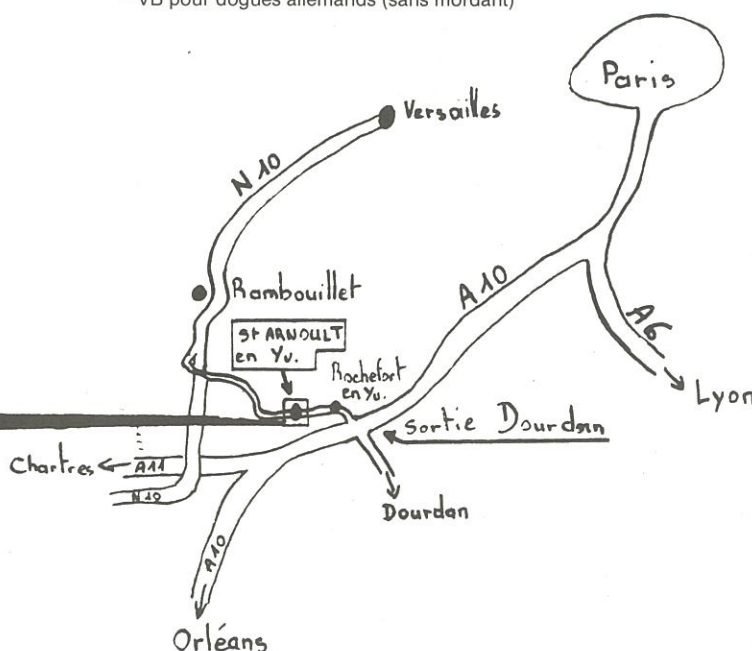
Présidente d'Honneur : Monique PRAS

Président : Roger Manfrini / (16.1) 39.11.18.27.

Vice-Président : Alain Urban / (16.1) 39.14.33.56.

Préparation : TESTS, ZVP, AD, SchH, RCI, VB*

* VB pour dogues allemands (sans mordant)



DE L'UTILITÉ DES CLUBS

avec l'aimable autorisation du Docteur Y. SURGET, Président du Club du Berger Belge

L'appartenance à l'association de race est un gage de qualité, quoiqu'en pensent certains, car c'est un gage de sérieux. La fidélité à une association de race est à la fois un gage d'honnêteté et de probité.

L'exploitation des listings du Livre des origines français remonte maintenant à quatre années pleines. En effet, depuis 1980, la Société centrale canine fournit mensuellement un état complet des saillies et des naissances pour une race donnée. L'exploitation régulière de ces documents permet certaines constatations qui étaient évidentes auparavant mais non prouvées. Les preuves sont dorénavant probantes.

Lorsqu'une personne adhère à une association de race comme la nôtre, elle lui doit le « mouvement » qui a conduit à la naissance de son client par l'intermédiaire d'un producteur déterminé qui bénéficie de géniteurs sélectionnés, grâce au travail du Club depuis des décennies. Ce nouveau sociétaire apprend, grâce au Club, quel est le standard complet de la race, quelles sont les méthodes de sélection canine et quels sont les problèmes alimentaires nutritionnels, pathologiques ou éducatifs en matière cynophile.

Au bout d'un certain temps, le sociétaire peut démissionner, soit par négligence, oubliant de régler sa cotisation annuelle (qui lui est pourtant réclamée à plusieurs reprises automatiquement), soit sciemment. Il oublie ce faisant tout ce dont il est redevable à une association de race qui ne peut agir qu'en fonction des crédits dont elle dispose, c'est-à-dire des cotisations de ses membres. Il oublie qu'il lui est redevable indirectement du chien qu'il possède et d'une connaissance cynophile qu'il n'avait jusque-là absolument pas. Il commet donc une infidélité.

Souvent le néophyte suit la progression de la race, s'attache

de plus en plus à elle et contracte souvent le « virus canin ». Il décide alors de produire quelques nichées par an.

La plupart du temps, sa production va croissant, mais demeure réfléchie, sélective, prudente et intelligente. Et cet éleveur demeure membre du Club, participe aux sélections de l'association et lui fournit de nouveaux membres en cooptant tous ses nouveaux propriétaires. Un tel éleveur fait acte d'honnêteté envers le Club qui l'a formé, l'aide et le soutient.

Parfois, le goût du lucre saisit l'éleveur au fur et à mesure des ans. Il produit en quantité mais boude ou dédaigne les sélections annuelles, a honte en quelque sorte d'indiquer à ses nouveaux propriétaires l'existence du Club (parfois, il agit même comme s'il ne connaissait pas son existence) et devient indifférent à la vie de l'association, soit qu'il démissionne, soit qu'il devienne un « éleveur inerte » dans la vie associative. La qualité de son cheptel baisse de plus en plus. C'est sans doute d'ailleurs pourquoi un tel éleveur ne cherche plus à ce que ses propriétaires connaissent l'existence du Club et y adhèrent, car il craint que la comparaison avec la majorité du cheptel sélectionné ne soit pas à son avantage.

Il existe aussi nombre d'éleveurs plus ou moins occasionnels dont on apprend l'existence par les listings du L.O.F. et qui n'ont jamais fait partie de l'association de race concernée. Leur production est dans 99,99 % des cas due au hasard et d'une médiocrité alarmante. Leur engagement est nul. Ils cherchent simplement à rentabiliser la chienne qu'ils ont acquise ou à « faire de l'argent » grâce au chien, en engageant évidemment le moins possible de dépenses. Au chapitre de ces dépenses figurent la cotisation annuelle et les engagements en séances de sélection massale, c'est-à-dire en expositions.

Ainsi, comme je l'écrivais d'entrée, les éleveurs qui ignorent l'association de race responsable des chiens qu'ils produisent ou qui la boudent après l'avoir « utilisée » manquent de sérieux et de compétence. Leur production n'a plus la qualité moyenne indispensable et va en se dégradant. Leur manque de fidélité envers une association qui leur a fait connaître le chien, qui les a bien souvent aidés, qui leur a mis le pied à l'étrier prouve un manque d'honnêteté intellectuelle tout à fait condamnable. Et ils prouvent indubitablement leur mauvaise conscience lorsqu'ils prétendent ne pas connaître le Club de race responsable (comme l'a prouvé bien des conversations téléphoniques effectuées auprès d'eux) ou qu'ils dédaignent d'inciter leurs propriétaires à y adhérer.

Ces réflexions me sont venues à la suite d'une longue expérience de la production du Berger Belge, de la direction du Club et de la psychologie de certains cynophiles et de certains cyno-exploiteurs. Elles ne sont qu'une constatation mais ô combien instructive et incontournable. Les producteurs membres du Club font plus ou moins bien selon leurs capacités et leur bonne volonté mais essaient de perfectionner leur production dans un sens ou dans un autre. Même si la qualité n'est pas toujours au rendez-vous, le sérieux et le plus fréquemment indubitable. Ceux qui participent à la vie de l'association et à la sélection s'améliorent toujours. Ceux qui les boudent sont peu à peu, tout au contraire, sur une pente descendante extrêmement dangereuse dont ils ont implicitement conscience. Les éleveurs qui ne font pas partie du Club ne produisent généralement pas la qualité, à quelques rares exceptions près et isolées. La majorité de cette production est due uniquement au hasard, un hasard qui n'a pas de suite et dont la conséquence est la détérioration du cheptel manipulé par ces éleveurs.

Dire qu'une association de race est responsable de tout le cheptel existant est une erreur, car il faudrait qu'elle ait les moyens de cette responsabilité, ce que la politique du Ministère lui ôte totalement. Elle ne peut donc agir que sur la fraction haute et sur la fraction moyenne de ce cheptel.



VIRGULE DE LA CHATELLERIE

à M. DEBAILLEUL

La Croix d'Oc, Pommevic 82400 Valence d'Agen

Tél. 63.39.68.09

LA PEAU ET L'ALIMENTATION

par le Docteur Aimé Sauvage

• Excès de protéines

Surtout lorsque ce sont des protéines peu digestibles provenant de tendons, d'os ou de cartilage, elles peuvent provoquer des diarrhées et il se produit un phénomène de putréfaction au niveau de l'intestin ; d'où la libération de facteurs toxiques pour le foie et les problèmes de dermatose secondaire.

• Amidon cru, mal cuit ou en quantité trop importante

Il provoque des fermentations intestinales amenant la libération de composés toxiques ainsi qu'une surcharge hépatique. Des phénomènes d'allergie peuvent alors se manifester.

• Certaines substances nécessaires à la peau

- **Vitamine A.** Vitamine essentielle pour la peau, facteur cicatrisant. Elle est libérée dans l'organisme à partir du foie qui la stocke ; son largage dépend du taux de zinc et de calcium : une carence en zinc ou un excès en calcium bride sa libération.

- **Vitamine E.** Elle assure la stabilité de la vitamine A et elle augmente ainsi son efficacité.

- **Vitamines B.** Surtout vitamines B6 et la biotine. Le taux de vitamine B6 de la ration doit être augmenté en fonction du taux protéique. La vitamine B6 est détruite par la chaleur. La biotine est détruite par le rancissement des aliments.

- **Acides aminés soufrés.** Protecteurs hépatiques. Ce sont

L'alimentation peut, par sa qualité, influencer sur de nombreux organes et notamment sur la peau. Un déséquilibre alimentaire peut provoquer des troubles cutanés, altérer la qualité de la peau et du poil, soit de façon directe lorsqu'il y a carence, soit indirectement par excès ou déséquilibre au niveau du foie et de l'intestin.

particulièrement la cystine et la méthionine qui entrent dans la constitution du poil.

- **Acides gras.** Leur carence peut entraîner un épaissement de la peau, une pigmentation anormale et des chutes de poils.

- **Oligo-éléments.**

Zinc - Souvent mal absorbé au niveau intestinal en raison de l'excès de calcium dans la ration (en voulant trop bien faire).

Cuivre - Il intervient dans la production de pigments et la brillance du poil.

Donc, en règle générale, pour ne pas risquer des problèmes cutanés, il convient de :

— ne pas donner de rations trop volumineuses, mais plutôt concentrées ;

— bien faire cuire pâtes ou riz ;

— attacher de l'importance au traitement de l'amidon des aliments industriels pour effectuer son choix ;

— connaître l'origine des protéines ;

— ne pas rechercher systématiquement l'aliment qui possède le taux protéique le plus élevé ;

— apporter des huiles végétales telles que l'huile de pépin de raisin, à raison d'une cuiller à soupe par jour ;

— apporter du zinc sous forme de glucomate au sulfate de zinc (200 mg par jour) ;

— compléter en vitamine B (pyridolamine NO, 4 comprimés par jour pour un dogue) ;

— compléter éventuellement en acides aminés soufrés.



**1^{re} méthode pour la
FRANCE
des CENTRES
HARVEY** membre
S.P.A.

Tél. (1) 34.76.52.58

vous indiquera l'adresse du centre desservant votre région

PARIS - YVELINES - EURE-ET-LOIR - EURE - VAL D'OISE - HAUTS DE SEINE - VAL DE MARNE
ESSONNE - SEINE-MARITIME

**DRESSAGE
EDUCATION**

GARDE
PEUREUX

DÉFENSE
AGRESSIF

OBÉISSANCE
ABOYEUR

SPÉCIALISTE DOGUES - DOMICILE - GROUPE - PARTICULIER

PENSION

SIMPLE OU
EDUCATIVE

BOXES CHAUFFÉS, 2 HECTARES BOISÉS
SERVICE VÉTÉRINAIRE

FORMATION MAÎTRES - CHIENS et
EDUCATEUR en PSYCHOLOGIE CANINE

Adresse courrier : La Maladrerie de POISSY - 78300

CHAMPIONNAT DE FRANCE S.C.C. — NANTES — 1986

Juges : Dr. Y.-M. MÉRAT (Mâles) - Dr. A. BÉRENGER (Femelles)

FAUVES

Classe Champion Mâle

1er Exc. RCACIB. VIZIR DU CLOS TEMPLERIE (Shaïr du Clos Templerie / Pandore de la Templerie) à M. RUFEN.

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. UBU DE LA PIERRE DU ROY (Patton de la Pierre du Roy / Réa de la Templerie de Gourdole) à M. MORAN.

2e Exc. VALIUM DES PETITES VERNIÈRES (Royal Story des Terres de la Rairie / Pales de la Crypte de Loutraki) à Mme BLONDEAU.

3e Exc. VARUM DES TERRES DE LA RAIRIE (Glenn Van de Gistelbeek / Ulm des Petites Vernières) à Mme MICLOT.

Classe Jeune Mâle

1er Très Bon AARON DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Seaborg du Clos Templerie / Undine du Clos Templerie) à Mlle Véronique POLET.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. RCACIB. VIRGULE DE LA CHATELLERIE (Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Chatellerie) à Mme Francine DEBAILLEUL.

2e Exc. RCAC. VOLGA DES TERRES DE LA RAIRIE (Glenn Van de Gistelbeek / Ulm des Petites Vernières) à M. BLONS.

3e Exc. VIBEKA DE L'AYGUES RIVER (Théobal de l'Aygués River / Tacha de l'Aygués River) à M. FANTON.

4e Exc. VEGA DES PETITES VERNIÈRES (Royal Story des Terres de la Rairie / Pales de la Crypte de Loutraki) à M. GNERRO.

Abs. VALTIS DE LA ROCHECOMBE (Shaïr du Clos Templerie / Toliane de la Roche-combe) à Mme WENDT.

Exc. VAMP DE SIFFLE MISTRAL (Phale des Terres de la Rairie / Urgande du Jardin d'Orlowe) à Mme HEYNARD.

Très Bon VONIA DU BOIS DE CLIO (Thésée du Clos Templerie / Roxane du Bois de Clio) à M. HERRIBERRY.

Classe Jeunes Femelles

1re Exc. ATHÈNE DES PETITES VERNIÈRES (Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à M. Francis TROMAS.

2e Très Bon AMBRE DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Priam du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) à Mme BOYAULT.

3e Très Bon AFTONE DE LA TOUR DE KALOS (Phale des Terres de la Rairie / Tyo de la Roche-combe) à M. DELMART.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB. VALTUS DE L'AYGUES RIVER (Théobal de l'Aygués River / Rébecca de l'Aygués River) à Mme FANTON.

2e Exc. VADIM (Thibault des Terres de la Rairie / Tyna du Clos Templerie) à Mme A. CHAINIER.

3e Exc. TSAR DE LA CRYPTÉ DE LOUTRAKI (Phale des Terres de la Rairie / Rael de la Crypte de Loutraki) à Mme Jacqueline COTTEREAU.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. CACIB. VIVA DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templerie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à Mme GOUTEREDONDE.

2e Exc. VÉNITIENNE DE LA PIERRE DU ROY (Scott de la Pierre du Roy / Réa de la Templerie de Gourdole) à M. MORAN.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB. TURCK DE LA TOUR DES ALANS (Ch. Rude de la Templerie / Orélie de la Tour des Alans) à M. Jacques LOZACH.

2e Exc. URBA DELS PAISOS CATALANS (Sirius de Testarouman / Tanit de Testarouman) à M. VASQUEZ.

3e Exc. VICOMTE DU DOMAINE DU LATTAY (Ondo de la Templerie / Savannah) à M. MAILLET.

4e Très Bon VARGA DU DOMAINE DU LATTAY (Ondo de la Templerie / Savannah) à M. DALIFARD.

Classe Jeunes Mâles

1er Très Bon AKAM DE LA TOUR DE KALOS (Ramsès de la Forêt de Kayzersberg / Troïka de la Tour de Kalos) à Mme Marie-Christine ROSSI.

2e Très Bon ALPHA DE PARADI'S PARK (Rain des Terres de la Rairie / Swelen de Paradi's Park) à Mme Chantal HUSTACHE-MATHIEU.

3e Très Bon ATHOS DES FORÊTS DE VILLENEUVE (Orcy de la Vicomte de Turenne / Samanta des Monts du Cantal) à M. PHILIPPOT.

4e Bon VOXEL DES TERRES DE BOURGUENAILLES (Scotch de la Grisonnière / Symphonie de la Grisonnière) à Mme ERNOUF.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. CACIB. UNE FLEUR DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu / Roméa des Terres de la Rairie) à Madame PINCEMIN-LABROUSSE.

2e Exc. RCAC. ULOAH DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu / Roméa des Terres de la Rairie) à Mme LEPAN.

3e Exc. VENISE DES TERRES DE LA RAIRIE (Timber du Domaine de l'Empereur / Odessa de la Templerie) à M. ARCHAMBAULT.

4e Exc. URSANE DE LA BENJAMINE (Ch. Rude de la Templerie / Sarai de Mourre-Frais) à M. GHILBERT.

Exc. URZA DE BOIS MAGNY (Offeman de Bois Magny / Orély de Bois Magny) à M. WILHELM.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Rémus de la Templerie / Sindy) à M. LE BRONZE.

2e Exc. VIKING DE LA TOUR DES ALANS (Ch. Rude de la Templerie / Royale de la Tour des Alans) à Mme BRAJON.

3e Exc. ULKO DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Rémus de la Templerie / Raïa de la Templerie) à Madame MOZINSKI.

4e Exc. VICTOR DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (Peps de la Forêt de Kayzersberg / Hera de Cent Soucis) à Mme BARTHE.

Exc. TIBURCE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) à M. GOMBARD.

Classe Jeunes Mâles

1er Très Bon VOLPONE DE LA HAUTE FOUGÈRE (Rudolf de la Haute Fougère / Rachel du Monbas de la Valterie) à M. PARPIN.

2e Très Bon AURCY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Orcy de la Vicomte de Turenne / Rosel de la Grande Vigie) à M. TECHENS.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. VERLAINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (Satan de la Forêt de Kayzersberg / Troïka de la Templerie) à Mme MARCLE.

2e Exc. RCAC. FLEUR IMPÉRIAL (Aladin vom Munsterland / Shirley Impérial) à Mme PINCEMIN.

3e Exc. VAREN DE PARADI'S PARK (Tabou de la Templerie / Thaïs de Paradi's Park) à M. THOMAS.

4e Exc. ULANI DU MOULIN DE L'ÉCLUSE (Surf des Fauvelles / Symphonie de la Grisonnière) à M. GIRARD.

Classe Champion Femelle

1re Exc. RCACIB. ULGATHE (Ricci du Domaine de l'Empereur / Raïssa de la

Forêt de Kayersberg) à Madame BOYAULT.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB. Meilleur Dogue. VOLPONE DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles) à M. DUDOUT.

2e Exc. RCAC. RCACIB. URK DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles) à M. KOHUT.

3e Exc. URVOI DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles) à M. CHARPENTIER.

4e Exc. VING DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu / Rockett des Terres de la Rairie) à M. BODILIS.

Exc. VELOURS BLEU DE LA HAUTE FOGÈRE (Schwann de Paradi's Park / Reine Bleue de la Haute Fougère) à Mme de la MORINIÈRE.

Très Bon VARECK DU DOMAINE DES BLÉS D'OR (Pyrrhus de la Brumance / Tara du Moulin de Trévoye) à M. BARRE.

Très Bon ATTILA DU DOMAINE DU LATTAY (Tanger des Hauts de la Vallée des Myrthes / Sara du Domaine de Cercœur) à M. MAILLET.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. CACIB. Meilleure Femelle. URIA DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Pyra des Fauvelles) à M. Jean-Pierre ROULEY.

2e Exc. RCAC. RCACIB. VÉNUS (Pyrrhus de la Brumance / Stella du Moulin de Trévoye) à Mme ROUGEYRON.

3e Exc. VÉRONE DE L'AYGUES RIVER (Silver de l'Ayguès River / Stella de l'Ayguès River) à Mme FANTON.

4e Exc. VANDA DU DOMAINE DU LATTAY (Lucky von Schlachtensee / Sara du Domaine de Cercœur) à M. MAILLET.

Exc. VENISE DE LA PALOMBIÈRE (Stark du Moulin de Trévoye / Tasia de la Haute Fougère) à Mlle JONCOURT.

DÉBUTANTS

Très Prometteur - AUDREY DU DOMAINE DU LATTAY (femelle fauve) — ANAIS DU DOMAINE DU LATTAY (femelle fauve) — ALICIA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (femelle noire).

Prometteur - ALEXANDRE DE LA

CHATELLERIE (mâle fauve) — AUROCHS DES FAUVELLES (mâle fauve) — ADENAU DU DOMAINE DU LATTAY (mâle noir).



URIA DES FAUVELLES, Femelle Bleue - CAC. CACIB. Meilleure Femelle.

TOURS 86 — INTERNATIONALE — Juge : M. G. LEVRON

FAUVES

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. RCACIB. VIZIR DU CLOS TEMPLERIE (Shaïr du Clos Templierie / Pandore de la Templierie) à M. RUFEN.

2e Très Bon VAL (Thibault des Terres de la Rairie / Tyna du Clos Templierie) à M. BLOTTIN.

Classe Jeune Mâle

1er Très Bon ASCOTT DES PETITES VERNIÈRES (Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à MM. PERRIN et POUSSET.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. CACIB. VELVET DES TERRES DE LA RAIRIE (Glenn van Gistelbeek / Ulm des Petites Vernières) à Mme PINCEMIN-LABROUSSE.

2e Exc. RCAC. RCACIB. VEGA DES PETITES VERNIÈRES (Royal Story des Terres de la Rairie / Pales de la Crypte de Loutraki) à M. GNERRO.

3e Bon ANABELLE DU DOMAINE DU LATTAY (Ulrich du Domaine du Lattay / Strychnine de la Pierre du Roy) à M. MAILLET.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB. VADIM (Thibault des Terres de la Rairie / Tyna du Clos Templierie) à M. CHAINIER.

2e Exc. RCAC. VICTOR DES TERRES DE LA RAIRIE (? / Perlane des Terres de la Rairie) à M. GREFFIER.

3e Exc. TSAR DE LA CRYPTÉ DE LOUTRAKI (Phale des Terres de la Rairie / Adel de la Crypte de Loutraki).

4e TB URIEL GOD'S WING (Shane du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) à M. TROCHET.

Bon ARGOS DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Priam du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur).

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC. VANESSA (Thibault des Terres de la Rairie / Tyna du Clos Templierie) à M. PRETESEILLE.

NOIRS

Classe Ouverte Mâle

1er Exc. VICOMTE (Ondo de la Tem-

plierie / Savannah) à M. FOURMONT.

Classe Champion Mâle

1re Exc. CACIB. Meilleur Dogue. ULKEN DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu / Roméa des Terres de la Rairie) à Mme Catherine BARRERE.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. RCACIB. VENISE DES TERRES DE LA RAIRIE (Timber du Domaine de l'Empereur / Odessa de la Templierie) à M. ARCHAMBAULT.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. RCACIB. USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Rémus de la Templierie / Sindy) à M. LEBRONZE.

2e Exc. VOLPONE DE LA HAUTE FOGÈRE (Rudolph de la Haute Fougère / Rachel du Monbas de la Valterie) à M. PAPIN.

3e Exc. VICTOR DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (Peps de la Forêt de Kayersberg / Hera von Cent Soucis) à M. BARTH.

(Suite en page 15)

RÈGLEMENT — EXPOSITION DE CHAMPIONNAT

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

Accès de l'exposition à partir de 8 heures 30 — Début des jugements à 9 heures 30 précises

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Il est assuré à partir de 8 heures 30 par un docteur-vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi d'un chien. Sa décision est sans appel.

LOTS D'ÉLEVAGE

Nouveau règlement S.C.C. : « Un lot d'élevage doit être composé de 5 chiens d'une même variété sans distinction de sexe et déjà engagés dans une classe individuelle »... « Un producteur peut engager plusieurs lots d'élevage, chaque lot de 5 chiens constituant une entité indivisible »...

RÈGLEMENT SANITAIRE

ATTENTION : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Le ministère de l'Agriculture (D.S.V.) exige pour les chiens provenant de l'étranger et d'un département infesté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique conforme au modèle réglementaire.

Sont déclarés infestés de rage les départements suivants : N^{os} 01 - 02 - 08 - 10 - 21 - 25 - 26 - 28 - 38 - 39 - 42 - 45 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 58 - 59 - 60 - 62 - 67 - 68 - 70 - 71 - 73 - 74 - 76 - 77 - 78 - 80 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 (attention, évolution 86).

Tous les chiens en provenance de ces départements devront se munir d'un certificat de vaccination antirabique en cours de validité.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur ma demande d'engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du Règlement de cette Exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

Je déclare en outre ne faire partie d'aucune Société ou Club non affilié à la S.C.C. ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Signature :

NATIONALE D'ÉLEVAGE

19 OCTOBRE 1986 à CERGY-PONTOISE

(dans le Val d'Oise, à environ 25 km de Paris, par l'autoroute A 15)

(Notre Nationale, prévue au 28 septembre 1986, a dû être reportée au 19 octobre pour des raisons administratives)

Le lieu exact et un plan seront adressés à chaque exposant en confirmation de son engagement.

Préparez vos dogues et venez nombreux...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le 18 octobre 1986 à 17 heures précises

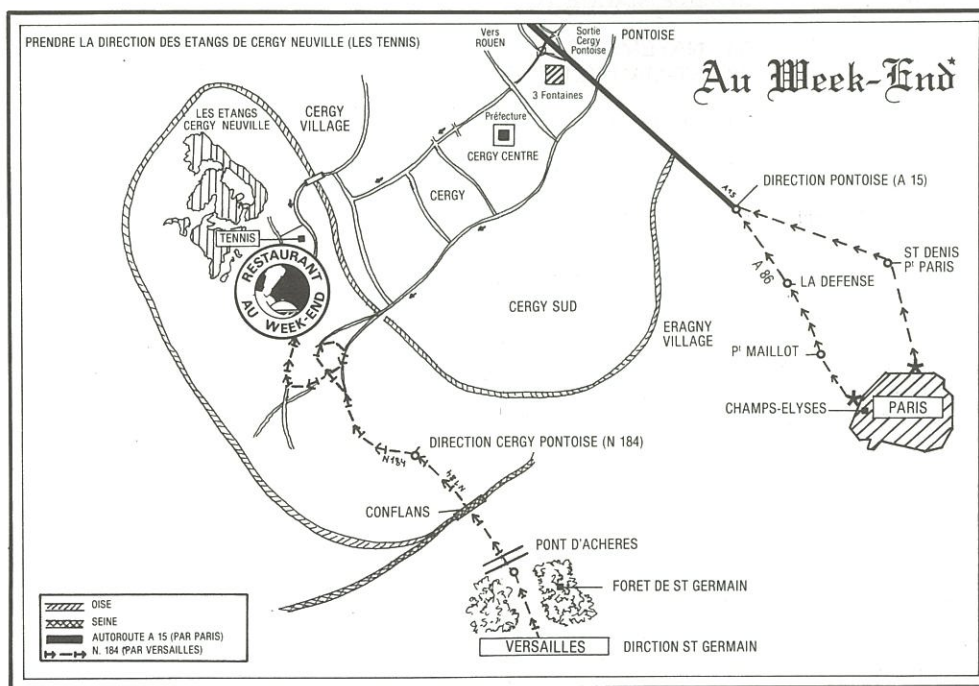
Restaurant « Au Week-End », 13, rue de Neuville, HAM-CERGY 95000 CERGY 161.3030 09 11

ORDRE DU JOUR : ■ Rapport moral de la Présidente, Mme Micheline MÉRAT — ■ Rapport du Trésorier, M. LEVRON — ■ Compte rendu de l'Assemblée Générale de Septembre 1985 à Mantes — ■ Questions diverses ; ne seront traitées que les questions déposées par écrit au secrétariat, au moins 10 jours avant la date de l'Assemblée.

BANQUET ET SOIRÉE DANSANTE DU DOGUE

Sur place, au « Week-End », le 18 octobre à 19 h 30

■ Apéritif offert par la Société Royal Canin - Dîner gastronomique : Hors d'œuvre - Poisson - Viande - Accompagnements - Salade - Fromage - Dessert surprise - Vins à discrétion : Sauvignon, Réserve Maison Bourgogne et Bordeaux - Champagne - Café. - ■ L'ouverture de la soirée dansante est prévue durant le repas. Une tombola étant organisée, nous comptons sur votre participation, les lots seront les bienvenus et devront être expédiés avant le 12 octobre à M. MARTIN. - ■ Réservation des chambres uniquement par courrier. Une liste d'hôtels sera alors expédiée (prière de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse).



BON DE RÉSERVATION

A retourner impérativement avant le 10 octobre à M. Jean-François MARTIN, Hameau de Bouard, Us, 95450 Vigny. Tél. (16.1) 34.66.01.09 (le nombre de places étant limité, l'organisation ne permet pas d'accepter les demandes de dernière minute).

Nom Adresse.....

Déclare retenir places pour la soirée du Dogue du 18 octobre 1986 (Prix par personne 180 F / Prix par enfant de moins de 10 ans : 80 F).

Ci-joint mon règlement par chèque de F au nom de M. MARTIN (aucune réservation ne sera retenue sans le règlement).

Signature :

LES DÉLÉGATIONS

Délégués	Adresses - Villes	Téléphones	Départements
BAUX Marcel	13 - ST-PAUL-LEZ-DURANCE	42.57.40.91	04-05-06-13-83-84
CHOISY Régine	34 - BAILLARGUES	67.70.15.47	11-12-30-34-48-66-81
COFFIN Jean-Pierre	62 - METZ-EN-COUTURE	21.58.45.47	59-62-80
DEBAILLEUL Michel	82 - VALENCE D'AGEN	63.39.68.09	09-31-32-40-64-65-82
DUVAL Marcelle	21 - LONGVIC	80.66.34.10	21-39-71
ÉPIVENT Loïc	22 - SAINT-TRIMOEL	96.42.72.08	22-29-35-56
FOURCADE Anne-Sophie	14 - ST-GEORGES-EN-AUGE	31.20.66.09	27-76
GUTTIN Lionel	61 - CERISY-FLERS	33.64.46.66	14-50-61
LEVRON Gilbert	49 - AVRILLÉ	41.69.35.62	44-49-53-72-79-85
MARCLE Monique	24 - ST-MARTIN-DE-GURÇON	53.80.75.70	19-24-33-46-47-87
MARTIN Jean-François	95 - US VIGNY	(1) 34.66.01.09	28-75-78-92-93-94-95
MEINER M.	03 - MONTMARAUULT	70.07.60.12	03-15-18-23-43-58-63
MOCSINSKY Liliane	38 - LA COTE ST-ANDRÉ	74.54.60.39	01-07-26-38-42-69-73-74
MOREAU Daniel	02 - NEUILLY ST-FRONT	23.71.02.27	02-08-51-60
POUSSET Jean-Pierre	37 - STE-MAURE TOURAINE	47.65.51.39	36-37-41-86
SERTELET Paul	88 - NAYEMONT	29.56.16.89	25-52-54-55-57-
ALBERT Dominique	88 - ST-MAURICE-SUR-MOSELLE	29.25.12.42	67-70-88-90
VOILET Claude	93 - SEVRAN	(1) 48.60.31.14	10-45-77-89-91
WENDT Annick	17 - SAINT-SAVINIEN	46.91.70.05	16-17
BONNETETE DE VAUCANSON	Guyane française et Antilles		971-972-973

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné (Nom et Prénom)

Adresse

demande mon admission au DOGGEN CLUB DE FRANCE :

Cotisation annuelle : 180 F.

que je verse en :

☐ chèque bancaire à l'ordre du Doggen Club de France

☐ espèces

☐ chèque postal

A, le

Signature :

Renouvellement de cotisation ☐

Nouvelle adhésion ☐

A retourner au DOGGEN-CLUB DE FRANCE :

Mme MÉRAT, « Le Marais du Jaunet », Serbannes, 03110 ESCUROLLES - Tél. 70.56.51.86

Trésorier : M. LEVRON, 15, av. Roland-de-Roncevaux, 49240 AVRILLÉ

(Suite de la page 10)

Classe Jeune Mâle

1er Exc. AURCY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Orcy de la Vicomte de Turenne / Rosel de la Grande Vigie) à M. TECHENS.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. CACIB. FLEUR IMPÉRIAL (Aladin vom Munsterland / Shirley Impérial) à Mme PINCEMIN.

2e Exc. RCAC. VAROISE DES TERRES DE LA RAIRIE (Timber du Domaine de l'Empereur / Odessa de la Templerie) à M. Yves BODILIS.

3e Exc. AURÉLIE DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Orcy de la Vicomte de Turenne / Rosel de la Grande Vigie) à M. LEBRONZE.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB URVOI DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles) à M. CHARPENTIER.

2e Exc. RCAC. VISCONTI DU CLOS TEMPLERIE (Rantzau de Carjegu / Fanny de la Commone) à M. GA-LEUZZI.

3e Exc. VARECK DU DOMAINE DES BLÉS D'OR (Pyrrhus de la Brumance / Tara du Moulin de Trévoye) à M. BARRE.

4e Très Bon VARLY DU VAL DE L'AMITIÉ (Saphir du Val de l'Amitié / Taïga du Val de l'Amitié) à Mme GACOIN.

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC. URIELLE DU MONT TOISÉ (Schawn de Paradi's Park / Pharsalle du Clos Templerie) à M. CHARCIAREK.

Classe Champion Femelle

1re Exc. CACIB. ULKA DU VALLON



ULKEN DES TERRES DE LA RAIRIE — Meilleur Dogue

DE FONTRENAUDE (Lucky von Schlachtensee / Reska des Terres de la Rairie) à M. CARLONI.

Commentaires

Près d'une trentaine de nos dogues étaient présents à cette Internationale et Spéciale en Touraine.

Un sympathique et amical « buffet » de produits régionaux, devant le stand de notre Club, réunit les exposants et amis de la race qui nous est chère.

Heureuse initiative ! Merci Messieurs les Délégués !

L.G. ■



Heureuse initiative autour du stand régional... La convivialité était à l'honneur...

LILLE 86 — INTERNATIONALE — Juge : Dr. Y.-M. MÉRAT

FAUVES

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. RCACIB. AUROCH DU CLOS TEMPLERIE (Glenn v. Gistelbeek / Parzé de la Templerie) à M. DANTONNET.

2e Exc. RCAC. VIRGILE (Shaïr du Clos Templerie / Roma des Terres de la Rairie) à M. DEPRET.

3e Exc. VAILLANT DES TERRES DE LA RAIRIE (Théobal de l'Ayguës River / Spleen des Terres de la Rairie) à Mme ÉVRARD-VERHAGUE.

Classe Jeune Mâle

1er Exc. APOLLON DU DOMAINE DES CARDINAUX (Trésor des Terres des Apollons de l'Acropole / Sarrha de la Ferme des Hauts des Hurlevents) à M. GOOSSENS.

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CACIB INÈS AUX SABOTS DE VÉNUS (Sultan von Beelen / Tyrtée des Apollons de l'Acropole) à M. James BOULANGER.

Classe Jeune Femelle

1re Exc. ALTESSE DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Sultan von Beelen / Tschudy des Terres des Apollons de l'Acropole) à M. DELHAYE.

BRINGÉS

Classe Ouvertes Mâles

1er Exc. CAC. CACIB. Meilleur Mâle. INGO VON RITASCHI (Elongo van Wizana / Esther of Maeslynn) à M. DEWITTE-JANSSENS.

2e Exc. URIEL GOD'S WING (Shane du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) à M. TROCHET.

3e Très Bon ARGOS DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Priam du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur) à M. TROCHET.

NOIRS

Classe Ouverte Mâle

1er Exc. CAC. RCACIB. VARMOS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Socrate du Monbas de la Valterie / Théodora des Terres des Apollons de l'Acropole) à M. WATRELOS.

Classe Ouverte Femelles.

1er Exc. CAC. CACIB. ULOAH DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu / Roméa des Terres de la Rairie) à M. LEPAN.

2e Exc. AMANDA VON DER EL MARIDA (Prinz von Ofnetohle / Alita) à M. Romain VERSCHUEREN.

3e Très Bon URANE (Ricci du Domaine de l'Empereur / Raïssa de la Forêt de Kaysersberg) à M. SAUNIER.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB. VOLPONE DE LA HAUTE FOUGÈRE (Rudolph de la Haute Fougère / Rachel du Monbas de la Valterie) à M. PAPIN.

2e Exc. SOCRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE (Oman du Monbas de la Valterie / Mathilde du Monbas de la Valterie) à M. VALLE.

3e Très Bon ULK DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Shaman de la Templerie de Gourdole / Relza du Castel de la Michodièrre) à M. CEREUIL.

Classe Jeune Mâle

1er Exc. Meilleur Jeune Dogue. VERDI DU CLOS TEMPLERIE (Kollo vom Lindenkrug / Romana du Clos Templerie) à M. CHAMRION.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB URIAN DU MONT TOISÉ (Schwan de Paradi's Park / Pharsalle du Clos Templerie) à M. TCHAOUSSOF.

2e Exc. RCAC. RCACIB. VAUBAN DU VAL DE L'AMITIÉ (Surcouf du Val de l'Amitié / Symphonie du Val de l'Amitié) à M. WOLF.

3e Exc. URVOY DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles) à M. CHARPENTIER.

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC. URIELLE DU MONT TOISÉ (Schwan de Paradi's Park / Pharsalle du Clos Templerie) à M. CHARCIAREK.

Classe Champion Femelle

1er Exc. CACIB. Meilleure Femelle et Meilleur Dogue. XOUISITE V.T. BUITENGEBEUREN (Saphir du Val de l'Amitié / Fleur v.t. Buitengebeuren) à M. STRAUVEN-SOURBRONN.

Commentaires

*Nul n'est prophète en son pays !
L'adage parfois se vérifie !*

Vingt-trois dogues allemands étaient présents à cette Internationale et se virent récompensés grâce aux « initiatives » de MM. COFFIN et DUBOIS.

L. G. ■

PONTOISE 86 — INTERNATIONALE — Juge : M. A. DUBOIS

FAUVES

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. VIRGILE DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Shaïr du Clos Templerie / Roma des Terres de la Rairie) à M. DEPRET.

2e Exc. VIZIR DU CLOS TEMPLERIE (Shaïr du Clos Templerie / Pandore de la Templerie) à M. RUFEN.

Classe Champion Mâle

Exc. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE

(Phale des Terres de la Rairie / Parzé du Clos Templerie) à M. SOUCHAL.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. VÉNUS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Shaïr du Clos Templerie / Roma des Terres de la Rairie) à M. LAPOTRE.

2e Très Bon VEGA DES PETITES VERNIÈRES (Royal Story des Terres de la Rairie / Pales de la Crypte de Loutraki) à M. GNERRO.

3e Très Bon THALIE DE ROSE CROIX à Mme EMORE.

BRINGÉS

Classe Jeune Mâle

1er Très Bon VADIM (Thibault des Terres de la Rairie / Tyna du Clos Templerie) à M. CHAINIER.

Classe Ouverte Femelle

Bon VESTA DU CLOS TEMPLERIE (Favorit vom Beerbachtal / Swanie de la Templerie) à M. HEBERT.

Classe Jeune Femelle

1re Très Bon Vanessa (Thibault des

Terres de la Rairie / Tyna du Clos
Templerie) à M. PRETESEILLE.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. VARMOS DES TERRES DES
APOLLONS DE L'ACROPOLE (Socrate
du Monbas de la Valterie / Théodora
des Terres des Apollons de l'Acropole)
à M. WATRELOS.

2e Exc. TEXAS DE LA CRYPTÉ DE
LOUTRAKI (Princio de Mourre-Frais /
Raina du Château de Terrefort) à M.
FOURCADE.

3e Très Bon UCAR DU CLOS TEM-
PLERIE (Rain des Terres de la Rairie /
Swany des Terres de la Rairie) à M.
LEMAIRE.

4e Bon UTIL DE L'AYGUES RIVER
(Silver de l'Ayguès River / Raya de
l'Ayguès River) à M. ROHAUT.

Classe Jeune Mâle

1er Très Bon VAN EYCK D'EQUERVAL
(Fels von der Nurburg / Ophélie de
Montbrien) à M. GÉRARD.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. VAMP DU CLOS TEMPLERIE
(Rain des Terres de la Rairie / Swany
des Terres de la Rairie) à Mme
SURMON.

2e Très Bon URANE (Ricci du Domaine
de l'Empereur / Raïssa de la Forêt de
Kaysersberg) à M. SAUNIER.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. THYBUS DU MONT TOISÉ
(Rémus de la Templerie / Rafale du
Mont Toisé) à M. KUSNIERZ.

2e Très Bon VARUM DES FAUVELLES
(Surf des Fauvelles / Saphir du Clos
Templerie) à M. CLÉMENT.

Classe Jeunes Mâles

1er Très Bon VERNER DU MONBAS
DE LA VALTERIE (Casar von der
Rotburg / Royale du Monbas de la
Valterie) à Mme MENURET.

2e Très Bon VICOMTE DES FAU-
VELLES (Surf des Fauvelles / Tzinga
des Fauvelles) à M. LOYANT.

Classe Ouverte Femelle

1re Très Bon VARENNE DES FORÊTS
DE VILLENEUVE (Radian du Clos
Templerie / Roxane des Monts du
Cantal) à Mme TANGUY.

Classe Jeune Femelle

1re Très Bon VISA DES FAUVELLES
(Surf des Fauvelles / Tzinga des
Fauvelles) à M. MONIER.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB. VOLPONE DES
FAUVELLES (Saratoga des Terres de
la Rairie / Sultan des Fauvelles) à M.
DUDOUT.

2e Exc. URK DES FAUVELLES (Sara-

toga des Terres de la Rairie / Phalène
des Fauvelles) à M. KOHUT.

3e Très Bon URIAN DU MONT TOISÉ
(Schwann de Paradi's Park / Pharsalle
du Clos Templerie) à M. TCHAOUS-
SOFF.

Classe Jeunes Mâles

1er Très Bon VISCONTI DU CLOS
TEMPLERIE (Rantzau de Carjegu /
Fanny de la Commone) à M. GA-
LEUZZI.

2e Très Bon VORSKI DE LA CAR-
PENTELLERIE (Socrate de Bois Magny
/ Tonga de Paradi's Park) à M.
CARPENTIER.

3e Bon VAT DE BOIS MAGNY (Ted de
Bois Magny / Telma de Bois Magny) à
Mme MARION-ROBERT.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. CACIB. URIA DES
FAUVELLES (Saratoga des Terres de
la Rairie / Pyra des Fauvelles) à M.
ROULEY.

2e Exc. URYALE DU MONT TOISÉ
(Schwann de Paradi's Park / Pharsalle
du Clos Templerie) à M. REALE.

3e Très Bon URIELLE DU MONT
TOISÉ (Schwann de Paradi's Park /
Pharsalle du Clos Templerie) à M.
CHARCIAREK.

Classe Jeune Femelle

Bon VENISE DU DOMAINE DE LA
PALOMBIÈRE (? / ?) à Mlle JON-
COURT.

DIJON 86 — INTERNATIONALE — Juge : M. GARNERO

FAUVES

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB. Meilleur Mâle.
VANTZ DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE
(Ch. Sherzo II du Castel de la
Michodièrre / Sandy du Castel de la
Michodièrre) à M. HEIDMANN.

2e Exc. ALF DU CASTEL DE LA
MICHODIÈRE (Seaborg du Clos Tem-
plerie / Sarah du Castel de la Micho-
dièrre) à M. TONNA.

3e Exc. VIDOCK DU CASTEL DE LA
MICHODIÈRE (Ch. Sherzo II du Castel
de la Michodièrre / Sandy du Castel de
la Michodièrre) à M. POIROT.

4e Exc. VAIK DU CASTEL DE LA
MICHODIÈRE (Ch. Sherzo II du Castel
de la Michodièrre / Rhéa des Quatre
Lacs) à M. DULIÈRE.

Exc. VERNON DU CASTEL DE LA
MICHODIÈRE (Ch. Sherzo II du Castel
de la Michodièrre / Sandy du Castel de
la Michodièrre) à M. MARON.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. CACIB. Meilleure Fe-

melle. ASTRA VOM FIGARO (Calvados
von der Klostermühle / Esta vom
Schlosshubel) à Mlle STUCKI.

2e Exc. RCAC. IRANE V. KLEUCHEN
(Wido v. Kleuchen / Jacqueline v.
Kleuchen) à M. LEDIEU.

3e Exc. VALINA DU CASTEL DE LA
MICHODIÈRE (Ch. Sherzo II du Castel
de la Michodièrre / Sandy du Castel de
la Michodièrre) à M. DUVAL.

4e Exc. ALPHÉE DU CASTEL DE LA
MICHODIÈRE (Ch. Sherzo II du Castel
de la Michodièrre / Tsharah du Castel
de la Michodièrre) à M. BERCHARD.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. RCACIB. ARCO DU
CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Ch.
Sherzo II du Castel de la Michodièrre /
Tsharah du Castel de la Michodièrre) à
M. BOVY.

2e Exc. RCAC. ARSÈS DU CASTEL
DE LA MICHODIÈRE (Seaborg du
Clos Templerie / Ch. Sarah du Castel

de la Michodièrre) à M. DUVAL.

3e Très Bon VOLTAIRE DE LA FORÊT
DE GRINNOUTY (Salomon des Terres
de la Rairie / Sapho de la Forêt de
Grinnouty) à Mme IFFENECKER.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC. RCACIB. ANITA DU
CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Sea-
borg du Clos Templerie / Ch. Sarah du
Castel de la Michodièrre) à M. DUVAL.

2e Exc. RCAC. VIANA DE L'AYGUES
RIVER (Théobal de l'Ayguès River /
Tania de l'Ayguès River) à M. BOU-
QUARD.

3e Exc. VAHENA DU CASTEL DE LA
MICHODIÈRE (Ch. Sherzo II du Castel
de la Michodièrre / Rhéa des Quatre
Lacs) à M. PIERRE-EUGÈNE.

4e Exc. XARA V. NELKENHOF (Gordon
v. Heidebruch / Umbra v. Nelkenhof) à
M. LEDIEU.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. CACIB UXAN DU.

CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Shaman de la Templerie de Gourdole / Perle Noire du Castel de la Michodièrre) à M. MERGER.

2e Exc. RCAC. USTON DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Shaman de la Templerie de Gourdole / Peggy du Castel de la Michodièrre) à M. DUVAL.

Classe Jeune Mâle

1er Exc. ALK DU PARC DES VAUX (Soliman du Clos Templerie / Tivolie du Parc des Vaux) à M. PLATHEY.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. USMINE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Shaman de la Templerie de Gourdole / Relza du Castel de la Michodièrre) au Dr. Pinon.

Assez Bon VANDA DU PARC DES VAUX (Ch. Rux Conny de Mourre-Frais / Tivolie du Parc des Vaux) à M. COLIN.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. RCACIB. VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Ténor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodièrre) à M. DUVAL.

2e Exc. RCAC. VOLPONE DE LA HAUTE FOUGÈRE (Rudolf de la Haute Fougère / Rachel du Monbas de la Valterie) à M. PAPIN.

3e Exc. VALTER DU PARC DES VAUX (Soliman du Clos Templerie / Romy du Parc des Vaux) à M. BRAMAS.

Classe Jeune Mâle

1er Exc. VIBORG DU CLOS TEMPLERIE (Rain des Terres de la Rairie / Temis du Clos Templerie) à M. GAUTHERON.

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC. RCACIB. VAREN DE

PARADI'S PARK (Tabou de la Templerie / Thais de Paradi's Park) à M. THOMAS.

BLEUS

Classe Ouverte Mâle

1er Exc. CAC. CACIB. UTRECHT DU VAL DE L'AMITIÉ (Surcouf du Val de l'Amitié / Taïga du Val de l'Amitié) à M. LEDIEU.

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC. CACIB. PRISCA V. SCHLOSSHUBEL (Casar v. Wilhelm Tell / Hani v. Wilhelm Tell) à M. GERBER.

LOT D'ÉLEVAGE

Le premier prix LOT D'ÉLEVAGE, toutes races réunies, a été attribué à l'ÉLEVAGE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, à M. et Mme Jean DUVAL.

NOS DOGUES A L'ÉTRANGER

INTERNATIONALE DE LIÈGE (B) — Juge : E. HURZELER (Suisse)

■ VIZIR DU CLOS TEMPLERIE, mâle fauve (Shaïr du Clos Templerie / Pandore de la Templerie) à M. RUFEN.
1er Exc. CAC. CACIB. Meilleur de Couleur.

■ URVOI DES FAUVELLES, mâle bleu (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles) à M. CHARPENTIER. **1er Exc. CAC. CACIB.** Meilleur de Race.

■ ULK DES TERRES DE LA RAIRIE, mâle bleu (Ramsès II de Carjegu / Roméa des Terres de la Rairie) à M. NUSGENS.
3e Excellent.

PORTUGALETTE (Espagne) — Juge : M. IGL'ESIAS

■ UBUS DU DOMAINE DE GOURDOLE, mâle bleu, à Mme MICLOT. **CACIB.**

■ TOGRUL DE TESTAROUMAN, mâle noir, à Mme HOCQUARD. **CACIB.**

■ TAIS DE TESTAROUMAN, femelle arlequine à Mme LAMARQUE. **R.CACIB.**

■ VÉNUS D'ANNERUF, femelle noire, à Mme ARROYO. **CACIB.** Meilleur Dogue.

NATIONALE 86 — MADRID — Juge : Mme K. LE MAR

Classe Ouverte Femelles - Fauves et Bringées

■ VICKY DU CLOS TEMPLERIE (Parzé de la Templerie / Ch. Scipion de la Chatellerie). **1re Exc. CAC. Ch. d'Espagne. Ch. du Club 86.**

■ COTOYA DE PANDAKAN (Ch. Shaïr du Clos Templerie / Dana de las Cumbres). **2e Exc.**

■ VALLA DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres de la Rairie / Sarah de Terres de la Rairie). **3e Exc.**

■ CZARDA DE PANDAKAN (Ch. Shaïr du Clos Templerie / Dana de las Cumbres). **4e Exc.**

■ VILAS DU CLOS TEMPLERIE, mâle arlequin (Ch. Reine du Clos Templerie / Ténor de Galdebrune). **1er Exc. CAC. Ch. du Club 86.**

■ SELVA DE LAS CUMBRES, femelle arlequine (Helmlake Man of All / Faraely de las Cumbres).
Meilleur Dogue.

■ ANAIS DU CLOS DE LA GRAND FONT, femelle fauve (Ch. Shaïr du Clos Templerie / Réa de la Templerie de Gourdole) à M. MORAN. **Meilleur Puppy.**

Résultats partiels transmis par Mme PEREZ DE LOS COBOS, membre du D.C.F.

NOUVELLES D'ÉLEVAGE



A l'élevage amateur DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES, à E. et J.-P. COFFIN, Le Doggenhagen, 62124 Metz-en-Couture, Tél. 21.58.45.47,

- La femelle arlequine CALIFORNIA LIBERTÉ a été saillie par le Champion d'Allemagne CONDOR EVAL PRIM et a mis bas le 25 avril 3 chiots mâles : 1 arlequin, 1 noir à manteau, 1 noir.
- La femelle arlequine UNA DU CASTEL DE LA VALLÉE D'ASPE (S'Trophée de la Forêt de Kayzersberg / Odessa de la Forêt de Kayzersberg) a été saillie le 4 mai par ATHOS DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES (Ch. ALL.-LUX. Condor Eval Prim / Tania du Domaine de la Vigne aux Moines).
- Va entrer à l'élevage dans les tous prochains jours la jeune fauve BIRD DES TERRES DE LA RAIRIE (Talma de l'Ayguës River / Royal Story).
- Est entré à l'élevage le jeune bleu ATTILA DES TERRES DE LA RAIRIE (CHB Ultra des Terres de la Rairie / Ultimate des Terres de la Rairie).

A l'élevage DU TEMPS QUI PASSE, à M. Yves BODILIS, Gorrequer Loperhet, 29213 Plougastel Daoulas, Téléphone 98.07.01.49,

- La femelle fauve ULANE DE GOAZILEC, saillie par le Champion de France, Champion du Club, Bringé, THIBAUT DES TERRES DE LA RAIRIE, a mis bas d'une portée de 13 chiots. 7 sont élevés : 2 M fauves, 1 F fauve, 3 M bringés, 1 F bringée.

« DE NARYA LE GRAND », à Mlle Marie-Dominique COLOMBET-GAMES, 43200 Beaux, Tél. 77.37.65.96 ou 71.65.36.38, informe que :

- UBAC, chienne bleue (fille de CH/B Narsès des Terres d'Empire et de Vanos Vibranty), d'origine anglaise, a été saillie le 18 juin 1986 par URIES DES TERRES DE LA RAIRIE. Naissance attendue vers la fin août.

Sont entrées à l'élevage DES TOURS DE GASCOGNE, à Murielle MARCLE, 15, rue du Château, 33600 Pessac. Tél. 56.45.54.88 :

- URA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, arlequine, fille du CHB S'Trophée la Forêt de Kayzersberg / Oriane de la Forêt de Kayzersberg.
- HERA VON CENT SOUCIS, arlequine, fille du BUNSG. Monarque des Cavalcadours / Soraya von Cent Soucis.
- URA et HERA ont été saillies par l'étalon arlequin VAYSER DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (Satan de la Forêt de Kayzersberg / Troïka de la Templierie de Gourdole) à M. R. ZAUZERE, respectivement les 22 et 29 mai 1986.

A l'élevage DU CHATEAU DE SIORAC, 63500, à Mme ROUGEYRON et M. P. PERRIER,

- La lice bleue TIANA DU MOULIN DE TREVOYE (fille du Ch. ALL. Yankee v. Haus Fresena) a mis bas le 29 mai 1986 une portée de 16 chiots par l'étalon LUCKY VOM SCHLACHTENSEE.
- La lice bleue STELLA DU MOULIN DE TREVOYE (sœur de Tiana) a mis bas le 5 juin 1986 une portée de 12 chiots par l'étalon LUCKY VOM SCHLACHTENSEE.
- La lice bringée SULTANE DU CLOS TEMPLERIE (fille de la lice reproductrice d'élite B (5 pts) Parzé de la Templierie et de Olgor de la Templierie) a été saillie par ULLO DE LOUTRAKI (Fils de A. Scipion de la Chatellerie) le 19 mai 1986.
- La lice bleue UTOPIE DES TERRES DE LA RAIRIE (CHB Ramsès II de Carjegu / Rislinde d'Epersen) a mis bas de 16 chiots le 25 juin 1986 par l'étalon bleu LUCKY VOM SCHLACHTENSEE (fils du Ch. et Bundesieger 82 allemand Karlchen v. Schlachtensee).
- La lice bleue THAIS DE CARJEGU (Réjane de Carjegu / Lucky vom Schlachtensee) a été saillie le 3 juillet 1986 par le Champ. de France ULTRA DES TERRES DE LA RAIRIE, bleu, à Mme FEUILLET.

A l'élevage DES PETITES VERNIÈRES, à MM. PERRIN-POUSSET, La Noraie-Pouzay, 37800 St-Maur de Touraine, Tél. 47.65.51.39,

- La femelle fauve UTAH DES PETITES VERNIÈRES, saillie par le Ch. THIBAUT DES TERRES DE LA RAIRIE, a mis bas 10 chiots bringés dont 2,1 sont élevés.
- VALES DES TERRES DE LA RAIRIE, saillie par ROYAL STORY, a mis bas 5,5 chiots.

A l'élevage amateur DU MONT TOISÉ, à M. et Mme CHARCIAREK, 51240 Vitry-la-Ville, Tél. 26.67.72.51,

- La femelle noire UWARD DU MONT TOISÉ, fille du CHIB Rude de la Templierie, saillie par l'étalon arlequin pur de l'élevage VINSLOW DU MONT TOISÉ, a mis bas le 11 juillet 86 une belle portée de 1,3 arlequins et 2,2 noirs. femelle arlequine et mâle noir disponibles.
- La femelle arlequine VIDJI DU MONT TOISÉ a été saillie par l'étalon arlequin VIBORG DU CLOS TEMPLERIE à M. et Mme GOUTHERON.
- La femelle noire TABOO DU MONT TOISÉ (sœur de Twiggy du Mont Toisé qui fut CH du Club Jeune 1983 et 2^{me} Mondiale Madrid Jeune), fille du Ch Rude de la Templierie, a été saillie par VINSLOW DU MONT TOISÉ.

• La femelle noire SYNTHIA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE a été saillie par l'étalon arlequin pur THYBUS DU MONT TOISÉ (fils de Rémus de la Templerie).

A l'élevage DE MORTEVILLE, à M. Dominique ALBERT, BP 7, 88960 St-Maurice-sur-Moselle,

• La lice DALEN VON DER OFNETHOHLE, saillie par le Ch. ULF VON DER OFNETHOHLE le 13 avril, a mis bas le 15 juin une portée de 1,1 fauves, 3,2 bringés.

A l'élevage DES MONTS DU CANTAL, à Christiane DUBOURG, Tél. 71.46.35.08,

• L'étalon noir VOGEL DES DOMAINES DES BOIS DORÉS a quitté l'élevage.

• Sa fille ALLIANCE DES MONTS DU CANTAL, noire (petite-fille du CHB/IB Rudolph de la Haute Fougère et du CHB Orest des Terres de la Rairie) reste à l'élevage.

• De retour à l'élevage, l'étalon arlequin THIBERT DES MONTS DU CANTAL, fils du CHB Orest des Terres de la Rairie.

• THIBERT a sailli UNDY DE L'AYGUES RIVER à M. Norbert PRADALIER (femelle arlequine) et REBECCA DES MONTS DU CANTAL (femelle arlequine) à l'élevage.

Notre membre M. Norbert PRADALIER nous annonce que :

• La femelle bringée UBIA DE L'AYGUES RIVER a été saillie par l'étalon bringé Ch. THÉSÉE DU CLOS TEMPLERIE (chiots attendus pour fin juillet).

• La femelle arlequine UNDY DE L'AYGUES RIVER a été saillie par l'étalon arlequin THIBERT DES MONTS DU CANTAL (chiots attendus pour fin juillet).

A l'élevage DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, à M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic, Tél. 80.66.34.10,

• La lice recommandée URCYE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE a mis bas 1,0 fauve et 1,3 bringés par le reproducteur d'élite B, FAVORIT VOM BEERBACHTAL.

• La femelle fauve ULLINE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE a mis bas 2,1 fauves et 5,0 bringés par le reproducteur d'élite B, FAVORIT VOM BEERBACHTAL,

• La femelle bringée URSANE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE a mis bas 1,0 fauve et 4,3 bringés par le reproducteur d'élite B, FAVORIT VOM BEERBACHTAL,

• La femelle noire VALINKA DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE et la femelle arlequine ont été saillies par VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE,

• La femelle bringée URANE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE a été saillie par l'étalon bringé ARSÈS DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE,

• L'étalon arlequin VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE a sailli UTSY DU CLOS TEMPLERIE à Mme J. MÉRAT.

A l'élevage DE LA BENJAMINE, à Mme Véronique MAUNDER-PORTRON, « L'Oreille en Pointe », Quartier de la Tresque, 13170 Les Pennes-Mirabeau, Tél. 42.02.81.21,

• La lice noire de bleu TARIA DU VALLON DE FONT RENAUE (Granit Raush v. Rham / Reska des Terres de la Rairie), saillie par l'étalon bleu USTOWN DES TERRES DE LA RAIIRIE (Ch. Ramsès de Carjegu / Rislinde d'Epersen) à Mme COULIN, a mis bas, le 23 avril 86, 6 mâles noirs et 3 femelles noires.

• La lice bleue THISBÉE DE LA BENJAMINE (Phébus / Farah Raush von Rham) a été saillie le 16 juin 86 par l'étalon bleu USTOWN DES TERRES DE LA RAIIRIE, à Mme COULIN.

• La lice fauve TARAH DE MONTBRIEN (Orloff des Fauvelles / Peedy de Montbrien) a été saillie le 25 mai 86 par l'étalon bringé VIRGIL DE LA BENJAMINE, à M. SEULIN.

A l'élevage DU CLOS TEMPLERIE, à Mme J. MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Serbannes. Tél. 70.56.51.86,

• La femelle arlequine UTSY DU CLOS TEMPLERIE a été saillie par le mâle arlequin VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, à M. et Mme DUVAL.

• La femelle bringée VELLEDA DU CLOS TEMPLERIE, saillie par TAMARIS DE MONTBRIEN, à M. BIGNON, a mis bas 1,1 fauves et 1,1 bringés.

A l'élevage DE LA CHATELLERIE, à M. Jean-Jacques GELLIBERT, « Dilet », Bedenac, 17210 Montlieu-la-Garde. Tél. 46.04.52.44,

• THORA DE LA CHATELLERIE, bringée (Printz de la Templerie / Oxyd de la Pierre du Roy), a été saillie le 12 juillet 86 par le Ch. France, Ch. Club, Ch. International, Reproducteur d'élite A, SCIPION DE LA CHATELLERIE, fauve (Ch. Int. BS. Manfred des Fauvelles / Oxyd de la Pierre du Roy).

• ULANE DE LA CRYPTÉ DE LOUTRAKI, fauve (ChB. ChIB. Phale des Terres de la Rairie / Pahel de la Crypte de Loutraki) a été saillie le 19 juillet 86 par le Ch., Reproducteur d'élite A, SCIPION DE LA CHATELLERIE, fauve (Ch. Int. BS. Manfred des Fauvelles / Oxyd de la Pierre du Roy).

• La Championne de France et Ch. du Club VERVEINE DE LA CHATELLERIE, bringée (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Chatellerie), saillie par DEVIN VOM ROTHTAL (Djawod vom Hospodar x Dt. Ch. ChIB. BS. Krushenka vom Hospodar), fauve, Körklasse I, a mis bas le 25 juin 86 une portée de 14 chiots : 1,4 bringés et 6,3 fauves.

• USHAS DE LA CRYPTÉ DE LOUTRAKI, fauve (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Pahel de la Crypte de Loutraki), a été saillie le 26 juillet 86 par THÉODORE DE LA CHATELLERIE, bringé (Printz de la Templerie / Oxyd de la Pierre du Roy), Étalon recommandé, sigle A, 3e Exc. au Championnat du Monde 85 à Amsterdam.

A l'élevage DELS PAISOS CATALANS, à M. Gilles BARREDA, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60,

• L'étalon recommandé arlequin URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (voir photo dans l'avant-dernier Trait d'Union) a sailli les lices suivantes :

- VIURE DELS PAISOS CATALANS
- ULLA DE LA FORÊT DE VILLENEUVE
- VENUZIA DE LA BARACINE
- VESTALE DE TESTAROUMAN
- THISBÉE DE TESTAROUMAN
- TANIT II DE TESTAROUMAN
- POUPÉE DE L'AUBERGE DES CHEVALIERS DE MALTE

• L'étalon recommandé PIRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE, noir, ayant quitté l'élevage pour une vie plus paisible, en compagnie de VALENCIA DELS PAISOS CATALANS, chez M. et Mme DEBAISIEUX (membres du Club), les a abandonné à leur chagrin après avoir succombé à un cancer de l'estomac.

Notre Délégué Régional de Normandie, M. Lionel GUTTIN, nous informe que :

• Le jeune étalon arlequin VIDOCQ DE LA HUBARDIÈRE (Ch. Rude de la Templerie / Ch. Romane de la Templerie), appartenant à Mme BRONZONI-GUESDON, a sailli le 25 juillet 86 à Cerisy la femelle arlequine ULMA DES MONTS DU CANTAL, appartenant à M. Serge BLONDEAU, Hôtel de la Boule d'Or, 61130 Belleme, Tél. 33.73.10.32, membre du Club.

Notre membre M. Lionel GUTTIN, Métairie des Salles de Bas, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers, Tél. 33.64.46.66 et 33.65.09.64, nous informe que :

• L'étalon fauve SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIIRIE, étalon recommandé « Sujet d'élite » (Ch. France 85, EU.DDC Jugendsieger 83), a sailli le 12 juillet 86 la femelle bringée VERVEINE DE GOAZILEC, à M. Pascal MENU, membre du D.C.F.

ÉTALONS ET LICES

Coût annuel de la parution : 50 F

Grille de sélection de la S.C.C. pour le Doggen-Club de France

1 point	CONFIRMATION
2 points	CONFIRMATION 1er CHOIX : Pour les sujets ayant obtenu Exc. en nationale d'élevage + Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.).
3 points	JEUNES : Ayant obtenu 3 Exc. Classe Jeune dont un en Nationale d'Élevage + Radiographie des hanches.
4 points	SUJETS RECOMMANDÉS : Sujets d'Élite - Titre + Radiographie des hanches, ou 3 Excellents en Spéciales / 3 juges + Radio des hanches.
5 points	REPRODUCTEUR D'ÉLITE B : Sujets radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (juge spécial). Les mâles avec 3 femelles différentes. Les femelles avec 2 mâles différents.
6 points	REPRODUCTEUR D'ÉLITE A : Sujets d'Élite (titre homologué) radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (juge spécial). Les mâles avec 3 femelles différentes. Les femelles avec 2 mâles différents.

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE A (6 pts)

■ **Ch. RUDE DE LA TEMPLERIE** — ARLEQUIN — LOF 24891/3440 (Bsg 80 Ilko v. Kopfengrund / Britta vom Welfenblut) né le 13/04/80 — Ch. de France 82/83, Ch. du Club 82, Ch. Luxembourg 82, Ch. Belgique 83, Ch. International 83 — Prod. Mme MÉRAT — Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33.65.-09.64 et 33.64.46.66.

■ **Ch. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE** — FAUVE — LOF 28119/3777 (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Parzé de la Templerie), né le 19/09/81 — Ch. France 83, Ch. du Club 83/84, Ch. International, Ch. Euro DDC 83, Bundessieger 83, Champ. Europe, Ch. Club Italien 84, Ch. Luxembourg 84, Ch. Suisse 84, Ch. Allemagne 85 — Prod. Mme J. MÉRAT — Prop. M. Cl. SOU-CHAL, Hôtel des Sources, 63240 Mont-Doré. Tél. 73.65.05.14.

■ **Ch. SCHWANN DE PARADI'S PARK** — BLEU — LOF 26960/3677 (Ch. All. Fifty One von Hause Fresena / Prima d'Equival), né le 06/04/81 — Ch. France et Eu DDC 83, Ch. Luxembourg, Ch. Club, Ch. Int. — Prod. et Prop. Mme MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte St-André. Tél. 74.54.60.39.

■ **Ch. SCIPION DE LA CHATELLERIE** — FAUVE — LOF 26599/3601 (Ch. Manfred des Fauvelles / Oxyd de la Pierre du Roy), né le 11/02/81 — Ch. France 82, Club 82, Ch. International — Prod. et Prop. M. GELLIBERT, Dilet Bedenac, 17210 Montlieu. Téléphone 46.04.52.44.

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE B (5 pts)

■ **FAVORIT VOM BEERBACHTAL** — BRINGÉ — LOF 28387 (Ch./Ch. IB-BSG-ESG-WSG Elgo v. Ferndorftal / Éloidi v. Beerbachtal), né le 15/10/80 — Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

LICES REPRODUCTRICES D'ÉLITE A (6 pts)

■ **Ch. PERLANE DES TERRES DE LA RAIRIE** — FAUVE — LOF 22306/03448 (Méphisto de la Templerie / Ch. Vahiné de la Templerie), née le 24/01/79 — Ch. de France du Club du Monde 81, Ch. Internationale 82, Ch. Luxembourg — Prod. et Prop. Mme PINCEMIN, St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau.

LICES REPRODUCTRICES D'ÉLITE B (5 pts)

■ **PARZÉ DE LA TEMPLERIE** — BRINGÉE — LOF 22696/3681 (Midas du Val de l'Amitié / Ferina v. Klevchen) — Prop. Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Escurrolles. Tél. 70.56.51.86.

ÉTALONS RECOMMANDÉS SUJETS D'ÉLITE (4 pts)

■ **Ch. SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIRIE** — FAUVE — LOF 28607/3803 (HDO) (Ch. Phale des Terres de la

Rairie / Ch. Perlane des Terres de la Rairie), né le 07.12.81 — Ch. France 85, Euro DDC Jugend Sieger 83 — Prod. Mme PINCEMIN — Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33.64.46.66.

■ **Ch. THÉSÉE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — BRINGÉ — LOF 29923 /4046 — Sigle A (Ch. Rufus du Clos Templerie / Ouna de la Templerie) — Ch. France 84 — Prop. M. DENIS, 8, Cité du Ruisseau, 37500 Chinon — Prod. Y.-M. MÉRAT.

■ **Ch. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE** — BRINGÉ — LOF 25681/3524 (Midas du Val de l'Amitié / Manda des Hauts de Cortes), né le 24/08/80 — Ch. Intern. et Ch. France 82, du Club 82/83/84 — Prop. M. MARLETTE, 83, av. de Marinville, 94200 Saint-Maur. Tél. 48.83.38.86 — Prod. J. MÉRAT.

■ **Ch. TANIT DU PRÉ DES CHAUMES** — BLEU — LOF 29489 — Sigle A (Ch. Octave des Fauvelles / Nirvana du Pré des Chaumes) — Ch. de Monaco, Ch. d'Italie, Ch. International — Prop. Mlle PORTIER-MONGEOIS, Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90.33.91.70 — Prod. M. MORCET.

■ **Ch. RUDOLPH DE LA HAUTE FOU-GÈRE** — ARLEQUIN — LOF 26036 /3432 (Nicky du Monbas de la Valterrie / Noyce de la Brionnière) — Ch. France et International — Prod. et Prop. Mme de la MORINIÈRE, 197, rue Royale, 94370 Sucy-en-Brie. Tél. 45.90.55.22 après 16 h.

■ **Ch. ONDO DE LA TEMPLERIE** — NOIR (Luigi du Mont-Simon / Nadia de la Forêt de Grillouty) — Ch. France 81, Club 82 — Prop. M. GAUVRIET, La Mare Saligny, 85170 Belleville-sur-Vie. Tél. 51.41.14.92 — Prod. M. MÉRAT.

■ **Ch. ULKEN DES TERRES DE LA RAIKIE** — NOIR DE BLEU — LOF 31946 (Ch. Ramsès de Carjegu / Ch. Roméa des Terres de la Rairie) — Ch. Luxembourg, France, Euro DDC, Ch. du Club — Prop. Mme BARRÈRE, Les Mandarins, 79250 Nueil-sur-Argence. Tél. 49.65.43.16 — Prod. M. J. PINCEMIN.

■ **Ch. Int. URK DES FAUVELLES** — BLEU — LOF 31370 (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles) — Prop. M. J. KOHUT, 77, av. d'Enghien, 93800 Épinay-sur-Seine.

■ **Ch. THIBAUT DES TERRES DE LA RAIKIE** — BRINGÉ — (Ch. IB, Perlane des Terres de la Rairie / Carlo von der Haardburg) — né le 23/12/82 — Champ. France et du Doggen-Club 85 — Prod. Mme PINCEMIN — Prop. Mme VALNET, Champ Breton, 37110 Auzouer. Tél. 47.55.02.61.

■ **Ch. Int. UBU DE LA PIERRE DU ROY** — FAUVE — Sigle A (Réa de la Templerie de Gourdole / Patton de la Pierre du Roy) né le 10/08/83 — Prop. José MORAN. Tél. 57.24.47.82 (le soir), La Grand Font, Cadarsac (33) — Prod. Chantal BRISON.

■ **Ch. VIZIR DU CLOS TEMPLERIE** — FAUVE — LOF 32207 (Ch. Shaïr du Clos Templerie / Pandore de la Templerie) à M. F. RUFEN, 32, rue Blanche, 95880 Enghien-les-Bains.

■ **Ch. Int. TIBURCE DES FAUVELLES** — BLEU — LOF 30024/3944 (Ch. Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) — Prop. M. GOMBART, 3, rue du Pont d'Amour, 80100 Abbeville. Téléphone 22.25.14.07.

ÉTALONS RECOMMANDÉS (3 Exc. + Radio - 4 pts)

■ **URIEL GOD'S WING** — BRINGÉ — LOF 31391/4244 (Shane du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur). Prop. M. TROCHET, Hameau de Villers, 27700 Les Andelys.

■ **TAMARIS DE MONTBRIEN** — FAUVE — (Ch. IB, Orloff des Fauvelles /

Peddy de Montbrien) — Sigle A — Prop. : M. Philippe BIGNON, 57, route d'Hauterive, Abrest, 03200 Vichy. Tél. 70.32.24.68. Prod. Mme MEINER.

■ **THÉODORE DE LA CHATELLERIE** — BRINGÉ — LOF 29038/4133 (Printz de la Templerie / Oxyd de la Pierre du Roy) — Prop. M. Patrick BATTEAU, Peyot, Cabanac, 33650 La Brède — Prod. M. GELLIBERT.

■ **ROLPH DES FAUVELLES** — FAUVE (Nixon des Fauvelles / Mandragore des Terres de la Rairie), né le 02/04/80 — Prop. M. GOUY, 65, Bd Bassière, 75017 Paris. Tél. (1) 42.28.66.82 — Prod. M. MARTIN.

■ **TURBO DE LA VALLÉE DES MYRTHES** — BRINGÉ — (Narvick de Carjegu / Priscilla Vallée Myrthes), né le 07/10/82 — Prop. Pascal LE BRUN, La rue Keralain, 22500 Paimpol. Tél. 96.20.99.39 — Prod. M. PINI.

■ **ONDO DE MOURRE FRAIS** — ARLEQUIN — LOF 20625/2720 (Mike de Mourre Frais / Linda de Mourre Frais), né le 13/04/78 — Prop. M. BOURILLON, Élevage du Château de Terrefort, 33710 Teuillac. Tél. 57.64.31.25 — Prod. M. BAUX.

■ **URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — ARLEQUIN (Shaman Templerie de Gourdole / Raya du Castel de la Michodière) — né le 11/07/83 — Prop. : M. Yves VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60 — Prod. M. DUVAL.

■ **RADIAN DU CLOS TEMPLERIE** — NOIR (Onix de la Templerie / Nitta de Mourre Frais), né le 25/09/80 — Prop. M. PHILIPPOT, 87380 St-Germain-les-Belles. Tél. 55.09.96.95 — Prod. J. MÉRAT.

■ **TIBURCE DES FAUVELLES** — ARLEQUIN — LOF 30024/3944 (Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles), né le 02/06/82 — Prop. M. GOMBART, 3, rue du Pont d'Amour, 80100 Abbeville. Tél. 22.24.21.82 — Prod. M. MARTIN.

■ **TABOU dit TEREK DE LA TEMPLERIE** — ARLEQUIN — LOF 29134/3887 (Orest des Terres de la Rairie / Rhéa Templerie), né le 09/04/82 — Prop. Véronique GARCIA, Lespre Desonod,

01300 Belley. Tél. 79.81.58.09 — Prod. M. MÉRAT.

■ **TARSKY DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — NOIR (Orest des Terres de la Rairie / Raïa de la Templerie), né le 04/04/82 — Prod. M. Yves MÉRAT, Marie et Mme DORNIC — Prop. Mme Marcelle GUILHEM, Chemin des Pouzets, 11110 Courson. Tél. 68.33.58.53.

■ **UCAR DU CLOS TEMPLERIE** — NOIR DE BLEU — LOF 31004/4177 (Rain des Terres de la Rairie / Swainy des Terres de la Rairie), né le 03/06/83 — Prop. M. B. LE MAIRE, 2, av. du Gal de Gaulle, 91710 Vert-le-Petit. Tél. 54.49.91.44 ou 64.93.26.71 — Prod. J. MÉRAT.

■ **TANDGER DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES** — BLEU (Pétrov des Terres de la Rairie / Rena des Fauvelles), né le 01/07/82 — Prop. M. LE MINOUX, Route de Lannion, Plouisy, 22200 Guingamp. Tél. 96.43.85.46 — Prod. M. PINI.

■ **SVEN DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRE** — BLEU (Olaf des Monts de Flandre / Athéna v Offenstadt), né le 10/04/81 — Prop. M. DELECOLLE, 24, rue Rabelais, 59160 Lhomme — Prod. M. COFFIN.

■ **RHODES DU MONBAS DE LA VALTERIE** — BLEU (Menelas du Val de l'Amitié / Maty Royal de la Grisonnière), né le 19/02/80 — Prop. M. Gérard FENECH, 4, rue Salvador Allende, 93240 Stains. Tél. 48.29.67.85 (après 20 h) — Prod. M. KOWALSKI.

■ **RANTZAU DE CARJEGU** — BLEU (Ch. Lothar des Terres de la Rairie / Ch. Naïka des Terres de la Rairie), né le 28/01/80 — Prop. M. CHARREYRON, 19, rue Lakanal, 03100 Montluçon. Tél. 70.28.10.52 — Prod. M. BRAJON.

■ **SOCRATE DE BOIS MAGNY** — BLEU — né le 24/09/81 — Prop. M. J.-P. CARPENTIER, 48, rue Grieg, 02100 Saint-Quentin. Tél. 23.62.33.96 — Prod. M. DENAUX.

■ **URBA DELS PAISOS CATALANS** — NOIR — LOF 31638/4421 — Prop. M. VASQUEZ, Les 4 Saisons, 9, rue des Écureuils, 33370 Artigues. Tél. 56.06.04.06.

TRICAL

L'apport optimal de calcium
pour le chien

- TRICAL contient trois différents sels de calcium dans un mélange équilibré.
- TRICAL ne contient aucun phosphore, ni dissimulé sous forme de phosphate de calcium.
- TRICAL contribue à la stabilité et à la santé des os, et prévient les maladies du squelette.
- TRICAL équilibre le rapport phospho-calcique en cas d'excédent de phosphore dans l'alimentation.
- TRICAL est administré au chien avec sa nourriture.
- TRICAL est parfaitement toléré par tous les chiens, même à long terme.

TRANSANIMAL

Fabrication et distribution de produits d'alimentation et de soins pour les animaux
D 8000 Munich · Succursale en France: F 14130 Pont-l'Évêque, Manneville-la-Pipard, Rue au Loup, Téléphone 31 64 24 00

■ **USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS** — ARLEQUIN — LOF 31493/4277 (Rémus de la Templerie / Sindy) — Prop. Mme Andrée LE BRONZE, Chaumont, 19270 Ussac. Tél. 55.87.45.59 ou 55.24.03.54 H.T.

■ **USTON DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — NOIR — LOF 32096 (Shaman de la Templerie de Gourdole / Peggy du Castel de la Michodière), né le 11/12/83 — Prop. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **ASTON DU CLOS TEMPLERIE** — BRINGÉ — LOF 33439/4485 (Ch. Glenn v.d. Gistelbeek / Parzé de la Templerie) à M. Ph. BIGNON, 57, route d'Hauterive, 03200 Vichy. Tél. 70.32.24.68.

■ **UREYAL DE LA BENJAMINE** — NOIR — (Ch. Rude de la Templerie / Sarai de Murre-Frais) à Mme MORA-BITO.

■ **TOBY DU BAS BLEU** — ARLEQUIN — (Nachlass de la Forêt de Kaysersberg / Pernell du Bas Bleu), né le 22/02/82 — Domaine du Lattay, 49250 Beaufort-en-Vallée - Tél. 41.57.60.44.

■ **VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — ARLEQUIN — LOF 33273 (Tenor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodière), né le 07/09/84 — Prop. M. DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **VICOMTE DU DOMAINE DU LATTAY** — NOIR — LOF 32448/4347 (Ch. Ondo de la Templerie / Savannah) à Mme FOURMONT. Renseignements au 41.57.60.44.

LICES RECOMMANDÉES SUJETS D'ÉLITE (4 pts - titre + Radio)

■ **Ch. TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — NOIRE — LOF 029460/04706 (Ch. Rude de la Templerie / Nadia de la Forêt du Grillouty), née le 06/07/82 — Ch. Sarre 85 — Prod. M. Yves-Marie MÉRAT — Prop. M. Guy KLEPEC, Mulhouse. Tél. 89.51.03.77.

■ **Ch. REINE DU CLOS TEMPLERIE** — ARLEQUIN — LOF 25869/4099 (Onyx de la Templerie / Nitta de Murre-Frais), née le 25/09/80 — Ch. France 82 — Prod. et Prop. Mme J. MÉRAT, Le Marais du Jaunet, Serbanes, 03110 Escurolles.

■ **Ch. SARAH DES TERRES DE LA RAIPIE** — FAUVE (Phale des Terres de la Rairie / Raphaëla du Gui de la Michardière), née le 23/09/81 — Ch. France 84 — Prod. PINCEMIN — Prop. M. UGLIEGA, 11, rue des Messages, 13800 Istres.

■ **Ch. ULM DES PETITES VERNIÈRES** — FAUVE — LOF 30941 (Ch. Phale

des Terres de la Rairie / Ch. Palès de Loutraki), née le 02/04/83 — Ch. France 84, Club EU DDC 85, Europasieger 85 — Prod. PERRIN POUSETT — Prop. PINCEMIN, St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau. Tél. 46.49.66.37.

■ **Ch. ROMÉA DES TERRES DE LA RAIPIE** — NOIRE (Phale des Terres de la Rairie / Ch. Lylia du Val de l'Amitié), née le 22-09-80 — Ch. Luxembourg, Europe, Monde 83, Europasieger Int., Ch. France, du Club — Prod. et Prop. Mme PINCEMIN, St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau. Tél. 46.49.66.37.

■ **Ch. THALIE DE MOURRE FRAIS** — NOIRE — LOF 29316/4728 (Ch. Mike de Murre-Frais / Nashe de la Templerie) — Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **Ch. TESSIE DE MOURRE FRAIS** — ARLEQUIN — LOF 29808/4756 (Ch. Rux Conny de Murre-Frais / Katja v.d. Brentjes) — Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **Ch. THAIS DE SIFFLE MISTRAL** — FAUVE (Ch. Prinz Aramis of Flowers Kingdom / Panthère de l'Ayguès River) — Ch. Monde 85 — Prop. Mlle PORTIER, Montgeois, Hameau de Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90.33.91.70. — Prod. VALETTE.

■ **Ch. RANA DE LA GRISONNIÈRE** — NOIRE manteau (Oman du Monbas de la Valterie / Netty de la Grisonnière), née le 23/07/80 — Ch. France et du Club 1982, Ch. Int — Prod. MAUDRICH — Prop. Mme DEVAUX, 22, rue Abbé Ruellan, 95100 Argenteuil.

■ **Ch. VAMP DU CLOS TEMPLERIE** — NOIRE (Rain des Terres de la Rairie / Swainy des Terres de la Rairie) — Prop. M. SURMON, 8, rue des Réservoirs, 94410 St-Maurice.

■ **Ch. VERLEINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG** — ARLEQUIN — LOF 32900 (Satan de la Forêt de Kaysersberg / Troika de la Templerie de Gourdole) — Prop. Mme MARCLE, Château de Fontbonne, 24610 Saint-Martin-de-Gurçon. Tél. 53.80.75.70.

LICES RECOMMANDÉES (4 pts - 3 « Excellents » + Radio)

■ **TANIT II DE TESTAROUMAN** — NOIRE (Radja d'Anneruf / Nefertiti de Testarouman), née le 18/02/82 — Prod. M. HOCQUARD — Prop. M. G. BARREDA, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.71.60 ou 68.45.76.94.

■ **SPLEEN DES TERRES DE LA RAIPIE** — FAUVE — LOF 28730/4569 (Phale des Terres de la Rairie / Raphaëla du Gui de la Michardière), née le 23/09/81 — Prod. et Prop.

PINCEMIN LABROUSSE, St-Martial-de-Mirambeau, 17150 Mirambeau.

■ **ROXANE** — NOIRE (Onyx de Paradis Park / Lara du Cœur des Andes), née le 15/08/82 — Prop. M. CHEVALIER, 4, rue des Cardoux, 69360 Serezin-sur-Rhône. Tél. 78.02.14.17.

■ **TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — ARLEQUIN (Ch. Orest des Terres de la Rairie / Raja de la Templerie), née le 04/04/82 — Prod. Y.-M. MÉRAT — Prop. M. BOURILLON, 33710 Teuillac. Tél. 57.61.31.25.

■ **UARCYE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — FAUVE — LOF 31140 (Midas du Val de l'Amitié / Néva du Castel de la Michodière) — Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **OSSY V.D. BITZ** — BRINGÉE (Ch. Quai v. d. Bitz / Ultra v. d. Bitz) — Prop. M. MAILLET, Domaine du Lattay, 49250 Beaufort-en-Vallée. Téléphone 41.57.60.44.

■ **URYAH DE LA BENJAMINE** — NOIRE (Ch. Rude de la Templerie / Sarai de Murre-Frais) — Prop. Mme MAUNDER, L'Oreille en Pointe, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

ÉTALONS INSCRITS ET CONFIRMÉS (1 pt)

■ **TAIMYR DE SIFFLE MISTRAL** — FAUVE (Bsg - Wsg, Ch. IB Prinz Aramis of Flowers / Panthère de l'Ayguès River) — Prop. M. et Mme VALETTE, Chemin d'Aigues-Vives, 30470 Aimargues. Tél. 66.88.04.84.

■ **SYDNEY DE LA GRISONNIÈRE** — FAUVE (Jargon von der Rotburg / Anja von Erbach), né le 18/02/81 — Prod. MAUDRICH — Prop. M. Aris CONARD, 21, sentier des Larris, 94500 Champigny. Tél. 47.06.62.34.

■ **Ch. THÉSÉE DU CLOS TEMPLERIE** — BRINGÉ (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Parzé de la Templerie), né le 22.06.82 — Jeune Champion Club à Lunel 83 — Prod. Mme J. MÉRAT — Prop. M. Guy CHOISY, Chemin du Mas de Roue, 34670 Baillargues. Tél. 67.70.15.47.

■ **TITUS DE LA TEMPLERIE** — BRINGÉ — LOF 22819/4152 (Ferro v. Klevchen / Julchen v. Schilfkolben), né le 30/01/82 — Prod. M. MÉRAT — Prop. Mme BEKAERT, St-Loup de Fribois, 14340 Cambremer. Téléphone 31.63.10.21.

■ **KOLLO VOM LINDENKRUG** — ARLEQUIN (frère du Bundessieger Dt Ch. Ingo vom Lindenkrug, fils de Kimbo v. Harlekin / Jette d. Haaburg - HDO Körklasse 1) — Prop. Mme C. MAUDRICH, Le Moulin de l'Écluse, St-Valérien. Tél. 86.88.60.98.

■ **SOCRATE DU MONBAS DE LA**

VALTERIE — ARLEQUIN (Oman du Monbas de la Valterie / Mathilde du Monbas de la Valterie), né le 04/05/81 — Prop. M. Mme VALLE, 58, rue Nationale, Mérygnies, 59710 Pont-à-Marcq. Tél. 20.59.51.69.

■ ULRIK DU DOGGENHAGEN — NOIR (Shane du Domaine de l'Empereur / Pia du Domaine de la Ribaude), né le 04/05/83 — Aucun signe de dysplasie — Prop. M. PERRIN, Élevage du Fantôme von Harlekin, 210, rue des Mazures, Mouroux, 77120 Coulommiers. Tél. 64.03.29.31.

■ THOGRUL DE TESTAROUAN — NOIR (Ch. B et IB Monde, Mike de Mourre Frais / Opalia de Testarouan), né le 11/03/82 — Prop. M. Émile HOCQUARD, Guillemon, Maillères, 40120 Roquefort. Tél. 58.51.43.83.

■ UKASE DE LA HAUTE FOUGÈRE — NOIR (Repp de la Haute Fougère / Shaïla de la Haute Fougère), né le 06/05/83 — Prod. DE LA MORINIÈRE — Prop. Serge ANGELICI, 339, rue des Pyrénées, 75020 Paris. Tél. 46.36.65.84.

■ ULRICH DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG — NOIR (Scipion de la Châtellerie / Ruby de Carjegu), né le 03/09/83 — Prop. Mme MARCLE, Château de Fontbonne, 24610 St-Martin-de-Gurçon. Tél. 53.80.75.70.

■ VICOMTE DU DOMAINE DU LATTAY — NOIR - Né en 1984 (Savannah / Ch. France, Ch. du Club, Ondo de la Templierie) — Prod.: Élevage DU DOMAINE DU LATTAY, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. pour renseignements: 41.57.60.44 — Prop.: M. A. FOURMONT.

■ TIROL DE LA GRISONNIÈRE — BLEU (Ch. Panther de la Grisonnière / Nodal de la Forêt de Kaysersberg) — CAC-CACIB Caen (M. Baux), meilleur dogue — Prop. Mme MAUDRICH, Le Moulin de l'Écluse, 89150 St-Valérien. Tél. 86.88.60.98.

■ HANCO VAN'T XITAHOF, dit Baskerville — BLEU — LOSH 504 094 (Dyno vom Offenstadt / Doeska od Nasa Kuca), né le 23/08/83 — Étalon sélectionné par le Club belge du dogue allemand — Prop. Claudine DE CLERCQ-VERSPELT, Rue Courte-du-Marais 13-15, 9000 Gand. Tél. 091/23.48.23.

■ VAGNER DU CLOS TEMPLERIE — ARLEQUIN (Ch.B.IB., Orest des Terres de la Rairie / Témis du Clos Templierie) né le 08/05/84 — Aucun signe de dysplasie — Prop. M. PERRIN, Élevage du Fantôme Von Harlekin, 210, rue des Mazures Mouroux, 77120 Coulommiers. Tél. 64.03.29.31 — Prod. J. MÉRAT.

■ VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE — ARLEQUIN (Ténor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodière) — Né le 07/09/84 - Sigle A — Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ VOGEL DU DOMAINE DES BOIS DORÉS — NOIR (Ch.B-Ch.IB Rudolf de la Haute Fougère / Prouesse des Compagnons), né le 14/03/84 — Prod. Mme A. LE BRONZE — Prop. M. Y. VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60.

■ VOLO II DELS PAISOS CATALANS — NOIR (Sirius de Testarouan / Ursula de Saint-Léonard de Fontmagne), né le 13/12/84 — Prod. M. G. BARREDA — Prop. M. Y. VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60.

■ THYBUS DU MONT TOISÉ — ARLEQUIN PUR (Rémus de la Templierie / Rafale du Mont Toisé) — Ch. Jeunes Luxembourg 83 - 2^{me} Exc. Troyes RCACS (Voilet) - 1^{er} Exc. Pontoise 86 (Dubois) — Prop. M. et Mme CHARCIAREK, 51240 Vitry-la-Ville. Tél. 26.67.72.51.

■ VINSLOW DU MONT TOISÉ — ARLEQUIN PUR (Thybus du Mont

Toisé / Synthia de la Templierie de Gourdole), né le 09/06/84 — Prop. M. et Mme CHARCIAREK, 51240 Vitry-la-Ville. Tél. 26.67.72.51.

■ URIAN DU MONT TOISÉ — BLEU (Ch. Schwan de Paradi's Park / Pharsale du Clos Templierie, sœur de Puppie du Clos Templierie), né le 03/11/83 — Prop. M. et Mme TCHAOUSSOF, 34, rue de Vignacourt, 80000 Amiens. Tél. 22.43.34.27.

■ THIBERT DES MONTS DU CANTAL — ARLEQUIN (Ch.B Orest des Terres de la Rairie / Ozielle des Champs de France), né le 23/03/82 — Prop. Mme Christiane DUBOURG, Crandelles, 15250 Jussac. Tél. 71.46.35.08.

■ ALDO DU DOMAINE DU LATTAY — BLEU (Tandger du H. de la Vallée des Myrthes / Sara du Domaine de Cercœur), né le 18/01/85 — Prop. M. et Mme LE PROUX — Prod. Élevage du Domaine du Lattay, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41.57.60.44.

Nouveaux membres... Nouveaux éleveurs...

Les anciens numéros du Trait d'Union du D.C.F. peuvent vous être expédiés FRANCO au prix de

25 FRANCS LE NUMÉRO

Adressez vos demandes et vos règlements à :

Doggen Club de France — « Le Trait d'Union » Le Jaunet, Serbannes, 03110 Escurrolles

Numéros disponibles

Extraits des sommaires

125 — Oct.-Déc. 84

A.G. et C.D. du 29/09/84 D.C.F.
Règles SCC et SRF des publicités d'élevage
Fiscalité d'élevage : régime du forfait

126 — Mars 85

Un nouveau standard pour le dogue allemand ? (S. Webjorn)
Fiscalité d'élevage : régime du réel simplifié

127 — Juin 85

La torsion d'estomac (Dr.Vét. J.-P. Chauve)
Le don du sang chez le chien
Un nouveau standard pour le dogue ? (suite)

128 — Septembre 85

A nouvelle forme, nouveau fond (Y.M. Mérat)
Les parasites intestinaux du chien (Dr.Vét. Cloche)
Un nouveau standard pour le dogue ? (fin)

129 — Oct.-Nov. 85

Nationale d'Élevage du DCF, Mantes, 06/10/85
La prévention des troubles de la croissance (Dr.Vét. J.-P. Roux)
Le plan de sélection (M.J. Pincemin)
Assemblée Générale du 06/10/85. DCF
Harmonisation des jugements (C.Michel, Pdt SCC)

130 — Décembre 85

Chiots. Quand les céder ? (G. Sasias)
Le test de Campbell
Accidents de personnes causés par des chiens de garde (SCC)
Statuts et Règlement Intérieur du DCF

131 — Mars 86

La sélection et son organisation (Dr.Vét. Surget)
A propos des boiteries (Dr.Vét. Mignot)
Mise bas normale et pathologique (Dr Marcellot)

132 — Juin 86

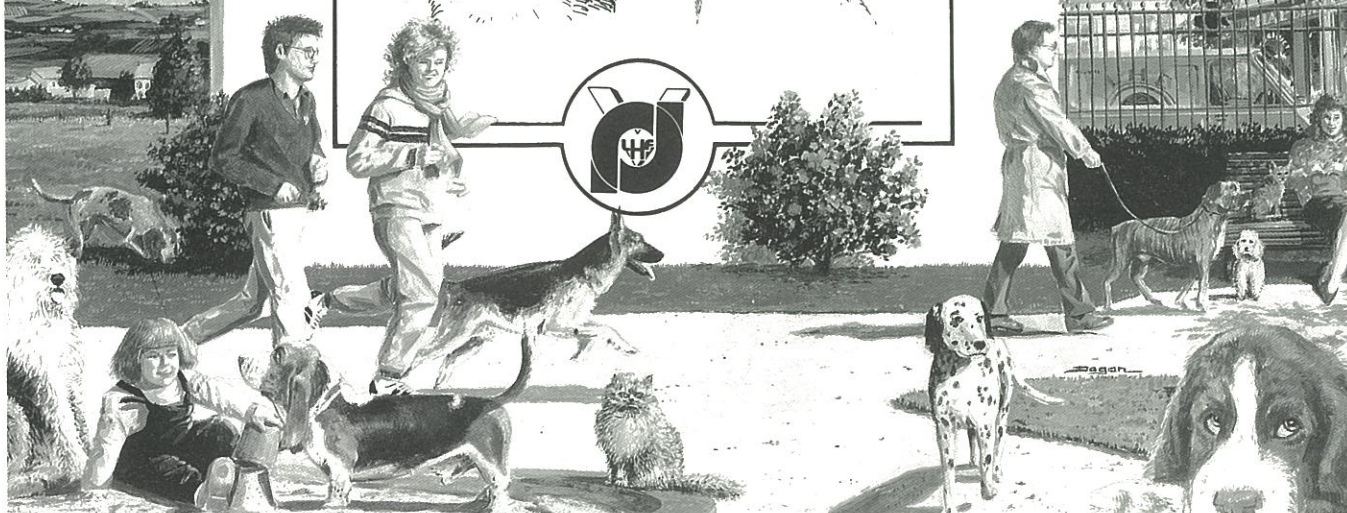
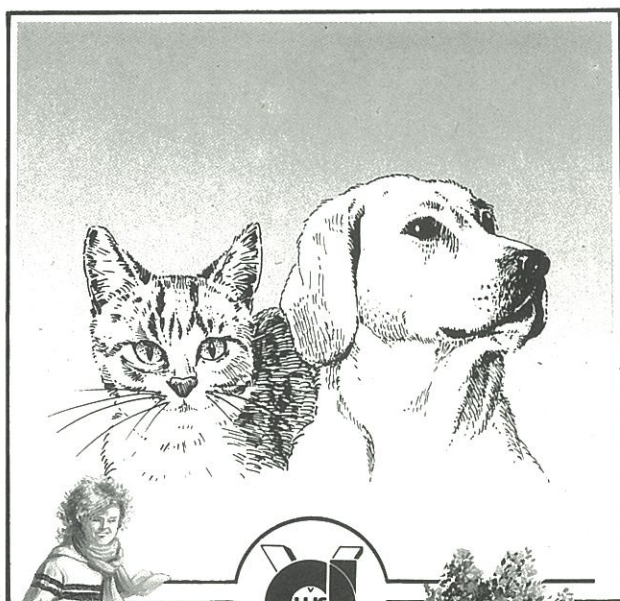
Tiques et piroplasmose (Dr.Vét. Lancelot)
Règlement International d'Élevage de la FCI
A propos du test de Campbell (Lionel Guttin)
Les vétérinaires au service de l'élevage (Dr Mignot)

NOUVEAU

POUR NOS AMIS AUSSI

OSTEOCYNESINE®

HOMEOPATHIE



Composition : Calcarea ostreaica 3DH, calcarea phosphorica 3DH, calcarea fluorica 3DH, sulfur iodatum 4CH. Excipient q.s.p. 1 comprimé de 1 g.
Indications thérapeutiques : Décalcification des chiennes et des chattes pendant les périodes de gestation et d'allaitement, des chiens soumis à l'effort, des chiens et chats âgés. Trouble de la croissance des chiots, chatons et jeunes sujets.
Contre-indications : néant - aucun résidu.

Mode d'administration : voie orale.

Fosologie : Chiens : 2 à 3 comprimés 2 fois par jour ; Chiots et chats : 1 à 2 comprimés 2 fois par jour ;

Durée du traitement : cure de 15 jours à 1 mois.

Catégorie légale : usage vétérinaire.

Présentation : Boîte de 100 comprimés. A.M.M. n° 69661690783 NV

Produit des LABORATOIRES HOMOEOPATHIQUES DE FRANCE, délivré en pharmacie et chez votre vétérinaire

demandez conseil à votre vétérinaire ou à votre pharmacien



Gamme " Club Cynotechnique International "

La nouvelle gamme "Club Cynotechnique International" de Royal Canin est destinée aux éleveurs du monde entier. Elaborée en France par les spécialistes Royal Canin de nutrition canine, en relation étroite avec les éleveurs, elle a été spécialement conçue pour couvrir tous les besoins alimentaires spécifiques du chien en élevage, dans toutes les périodes de sa vie (maternité, croissance, travail, maintenance...).


ROYAL CANIN

ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES - TEL. 16 (66) 88.01.69 - TELEX 490 136.

Je désire recevoir vos fiches techniques concernant les produits de la gamme « Club Cynotechnique International »

NOM PRENOM

ADRESSE

A envoyer à Royal Canin 30470 Aimargues B.P. 4